



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2014

---

Séance plénière du mercredi 23 juillet 2014

---

## Compte rendu

### Sommaire

---

	Pages
<i>Excusés</i> .....	2
<i>Ordre du jour</i> .....	2
<i>Communication</i>	
<i>Installation des membres</i> .....	2
<i>Déclaration-programme du Collège de la Commission communautaire française</i>	
<i>Discussion</i> .....	2
<i>(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, Mme Zoé Genot, M. Michel Colson Mme Claire Geraets, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Véronique Jamoulle et Mme Mathilde El Bakri)</i>	
<i>Poursuite de la discussion</i> .....	20
<i>(Orateurs : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Zoé Genot, Mme Catherine Moureaux et Mme Mathilde El Bakri)</i>	
<i>Discours du président</i> .....	24
<i>Vote de la motion de confiance</i> .....	24
<i>Clôture</i> .....	25

**Présidence de Mme Michèle Carthé, première vice-présidente**

La séance plénière est ouverte à 09h24.

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf  
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2014  
est déposé sur le Bureau)*

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**Mme la présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence :

M. Jacques Brotchi, M. Alain Courtois, Mme Corinne De Permentier, Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Marion Lemesre et M. Alain Maron.

**ORDRE DU JOUR**

**Mme la présidente.-** Au cours de sa réunion du 15 juillet 2014, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 23 juillet.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

**COMMUNICATION**

**INSTALLATION DES MEMBRES**

**Mme la présidente.-** Par courrier du 22 juillet 2014, le greffe du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a informée que Mme Evelyne Huytebroeck a été installée en qualité de membre du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Mme Magali Plovie ayant repris sa place de suppléante selon l'ordre de la liste sur laquelle elle a été élue.

M. Julien Uyttendaele a été installé en qualité de membre du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, en remplacement de M. Rachid Madrane, devenu ministre au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Hervé Doyen sera installé en tant que membre du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'il aura prêté le serment constitutionnel, et ce, en remplacement de Mme Joëlle Milquet, devenue ministre au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**DÉCLARATION-PROGRAMME DU COLLEGE  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**DISCUSSION**

**Mme la présidente.-** J'ouvre la discussion relative à la déclaration-programme du gouvernement.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)-** Si d'aucuns aiment parfois qualifier la Commission communautaire française de

« Petit Poucet des institutions francophones », chaque déclaration de politique générale est l'occasion de rappeler combien notre entité, quoique petite par la taille de ses compétences et de ses moyens, profite à l'ensemble des Bruxelloises et des Bruxellois.

La Commission communautaire française est au cœur des liens essentiels qui unissent les francophones de Belgique. Passé cet intermède de fierté que nous pouvons tous revendiquer, je voudrais saluer l'exposé de la ministre-présidente sur les priorités fixées par le gouvernement. Il ne faut point pêcher par dogmatisme mais bien reconnaître que dans plusieurs cas, la majorité s'est engagée à prendre des mesures qui rencontrent nos attentes à divers degrés.

Nous nous en réjouissons d'abord pour nos concitoyens et c'est avec une grande satisfaction que nous prenons acte des inspirations bleutées de votre programme. Pour autant, serions-nous sur le point de nous ranger derrière la bannière du gouvernement ? Serions-nous tentés de voter la confiance ? Vous imaginez bien, mesdames et messieurs de la majorité, que tout cela ne se résume malheureusement pas à une succession de beaux paragraphes. Il faut leur ajouter des garanties solides.

Après avoir longuement compulsé le texte de l'accord de majorité et écouté attentivement la ministre-présidente, il nous vient à l'esprit l'image de la personne qui achète une petite voiture, pas forcément la meilleure du marché, mais un modèle fonctionnel et pratique, mais qui n'a malheureusement pas les moyens de payer l'essence, les assurances, l'entretien technique et pas même les petits jetons du lavage automatique.

Vous nous avez souvent expliqué de façon zélée la manière dont votre gouvernement va dépenser l'argent qu'il n'a pas et, partant, mis en lumière les non-politiques de la Commission communautaire française. Acheter un chat dans sac n'est pas une habitude des libéraux. Vraiment pas ! Tous les partis réunis dans cette assemblée connaissent la situation très difficile des finances de notre institution et son incapacité à assumer les politiques du cœur. Ils sont conscients de l'impérieuse nécessité de renflouer les caisses de la Commission communautaire française.

Pourtant, le texte de votre accord ne comporte pas une seule référence à ce sujet essentiel. Faut-il encore vous expliquer l'urgence de décloisonner les institutions sur le plan budgétaire, de maintenir grandes ouvertes les vannes des solidarités intrabruelloises et intrafrancophones ? Tout cela, vous en êtes pleinement conscients, mais votre accord est vide de références. Nous le regrettons vivement.

La Région bruxelloise va bénéficier d'un juste refinancement dont une partie substantielle est composée de fonds non affectés. Elle héritera également de nouveaux budgets dans le cadre du transfert des compétences. N'est-il pas possible qu'une partie de ces moyens profite à nos politiques du cœur ?

Permettez-moi un exemple concret. Nous pouvons lire dans l'accord de majorité que le nombre de stages proposés par Bruxelles Formation passera de 15.000 à 20.000 bénéficiaires en 2020. Une promesse jadis formulée par la défunte majorité olivier, recyclée pour les cinq prochaines années, mais qui est, en réalité, largement insuffisante pour incurver la catastrophe des 107.749 demandeurs d'emploi. Cette couverture porte sur un peu moins de 20% du total actuel des demandeurs d'emploi dans notre Région.

Pour faire plus et mieux, il faudrait doper massivement - j'insiste sur ces mots « doper massivement » - l'offre de qualifications et, donc, recevoir avant tout des moyens complémentaires en provenance de la Région.

Une garantie écrite noire sur blanc aurait donc été appréciée, d'autant plus que votre accord précise, et je le cite : « la Formation professionnelle est un droit qui doit être accessible de manière égale, en quantité et en qualité, à tout travailleur ». Je vous rappelle que nous avons dû envisager la vente du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) pour renflouer temporairement les caisses de Bruxelles Formation.

Avez-vous été particulièrement attentifs à porter cette revendication financière auprès du ministre de l'Emploi ainsi qu'auprès du ministre-président à la Région ?

Il est évident que ce qui est valable pour la politique de la Formation professionnelle l'est tout autant pour d'autres compétences essentielles, dont l'Accueil des personnes handicapées ainsi que la Cohésion sociale. La multiplication des références « selon les moyens budgétaires disponibles » dans les paragraphes de l'accord de majorité est sans doute plus explicite que les regrets de l'opposition libérale.

Pour terminer sur le chapitre des moyens alloués aux fins, nous déplorons également la faiblesse des mécanismes qui facilitent, tous azimuts, les nouvelles marges budgétaires, dont notamment les modes de financement alternatifs, les synergies menant à des économies d'échelle ainsi que la mise sur pied de partenariats public-privé.

Est-ce une erreur de lecture de notre part ou une carence dans les ambitions du gouvernement ? Le groupe MR partage un certain nombre des objectifs de la majorité, mais nous refusons de signer un chèque en blanc.

Lorsque les projets de décret seront bons pour les Bruxellois et que les moyens alloués seront suffisants, vous trouverez toujours notre main tendue. Pour ce qui est du registre des mantras et des incantations, ce sera sans nous ! Rendez-vous à la rentrée et au contrôle budgétaire pour d'éventuelles lueurs d'espoir...

Sur le fond maintenant, je voudrais aborder brièvement la question des réformes institutionnelles. À l'instar des autres entités fédérées, notre institution vit un tournant historique tant sur le plan de la gestion des transferts de compétences, que de sa place dans la nouvelle architecture fédérale belge.

Nous prenons acte des principes généraux qui guideront l'action du gouvernement. À ce propos, nous souhaiterions savoir dans quelle mesure notre assemblée sera associée, à tout le moins au niveau de la bonne transmission des rapports d'informations, aux travaux du groupe de travail technique prévu à l'entame de la législature ? Il nous paraît indispensable de réunir toutes les forces politiques, majorité comme opposition, dans le processus historique à venir.

J'en reviens à présent au chapitre de la Formation professionnelle. Mon groupe politique souscrit en partie aux orientations du gouvernement même si l'absence de garanties financières hypothèque sérieusement vos chances de réussite. J'aimerais cependant vous demander quelques précisions.

Il est mentionné dans le texte de l'accord que : « Le lien et la coordination entre les politiques menées au niveau régional et les politiques de formation menées par le gouvernement devra être encore renforcé grâce à l'alliance emploi-formation, qui conduira au pacte pour Bruxelles, véritable plan d'action commun entre les niveaux de pouvoir ».

Fort bien... Mais nous ne retrouvons nulle trace dudit pacte dans le texte de la déclaration de politique générale à la Région ! Comment expliquez-vous cela ? Il est étonnant de constater qu'un point essentiel des synergies intrabruelloises figure dans un programme et pas dans l'autre.

Un autre sujet est le renforcement de la validation et de la valorisation des compétences. Nous prenons acte de la priorité du gouvernement qui va dans le bon sens, mais comment comptez-vous y arriver ? Nous ne l'avons pas bien perçu. Nous le savons, notre Région souffre bel et bien encore d'une crise économique quasi sans précédent. À cet égard, nombreux sont celles et ceux qui perdent leur emploi alors qu'ils œuvraient au sein d'une même entreprise parfois depuis de très longues années.

L'exemple du secteur de la grande distribution est d'actualité, mais, malheureusement, bien d'autres petites et moyennes entreprises se séparent encore de tout ou partie de leur personnel. Se pose alors le délicat problème de l'indispensable reconversion de ces travailleurs. Nous souhaiterions que cette problématique fasse l'objet d'une attention très particulière dans le chef des autorités régionales et, partant, de celles de la Commission communautaire française. Que propose le gouvernement pour soutenir les travailleurs en reconversion ?

S'agissant du développement des pôles de compétences, quatre secteurs sont visés tout au long des cinq prochaines années, dont ceux du tourisme et des nouvelles technologies. Disposez-vous d'un projet de calendrier pour ces objectifs ?

Le pôle centré sur les métiers industriels, lancé sous la législature précédente, devrait être inauguré à la fin de l'année 2015 ou au début de l'année 2016. Vous comprendrez qu'il importe de ne pas perdre de temps, vu les délais de négociation et de mise en place des structures. Que pouvez-vous nous dire à ce propos ?

Enfin, sachant que Bruxelles est une ville-Région qui accueille tant d'administrations et de structures publiques, sachant aussi que nous sommes très attentifs à la nécessité d'augmenter le nombre de Bruxelloises et de Bruxellois francophones au sein de ces institutions, je souhaiterais entendre le gouvernement sur d'éventuelles mesures concrètes que propose la majorité pour offrir des préformations permettant à nos concitoyens de se préparer aux différentes épreuves de recrutement.

S'agissant du volet Enseignement de votre programme, j'avoue que nous sommes restés sur notre faim. Nous aurions aimé y voir davantage de lignes consacrées aux liens importants à renforcer entre le monde des écoles techniques et professionnelles, et celui des entreprises. Certes, un certain nombre de mesures seront définies dans le cadre du groupe de travail sur l'Emploi et la Formation, mais nous regrettons que le cahier des charges des revendications de la Commission communautaire française ne soit pas précisé un minimum dans l'accord.

Cela étant, nous relevons des engagements forts qui consistent à vouloir augmenter de 1.500 places le nombre d'élèves dans nos écoles. Voilà qui relève d'un pari osé mais, le moment venu, nous jugerons sur pièces.

Ce qui nous interpelle en cette affaire, c'est que le gouvernement ne semble pas vouloir profiter de cette volonté d'augmenter le nombre d'élèves et de professeurs pour évaluer la pertinence d'ouvrir de nouvelles filières au sein de nos établissements scolaires, cela en fonction des besoins avérés. Ce point n'est pas clairement affirmé aux premiers jours de cette législature et il nous semble utile d'entendre sur le sujet, dès à présent, la ministre qui préside le gouvernement.

En matière de transport scolaire, matière qui concerne des milliers d'enfants, permettez-moi également de souligner combien il est urgent et essentiel de travailler plus encore à l'optimisation des trajets pour diminuer les temps de parcours des enfants.

Au groupe MR, nous serons très attentifs à cette question qui est très régulièrement relayée par des parents.

Je souhaiterais aborder maintenant la politique de Cohésion sociale et, plus spécifiquement, la problématique de l'accueil des primo-arrivants. Le Collège s'engage à coordonner son dispositif d'inclusion des migrants avec le volet obligatoire du parcours qui sera, lui, mis en œuvre au niveau de la Commission communautaire commune. Auriez-vous connaissance de ce qui est projeté par vos homologues, dans le cadre dudit volet obligatoire ? Disposez-vous déjà d'informations ou, à tout le moins de préférences, sur le partage et la complémentarité des tâches qui régiront les synergies entre les entités concernées ? Compte tenu des moyens limités qui sont les nôtres, mon groupe politique insiste sur la nécessité impérieuse de ne pas créer de doublons en termes de missions et de structures.

Au début de mon intervention, j'évoquais l'absence de références à des économies d'échelle. Or, nous avons exactement ici le type de scénario où toutes les parties auraient intérêt à collaborer sur le terrain. Il serait tout bonnement absurde d'avoir des bureaux d'accueil de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française alors que l'on rassemble enfin aujourd'hui Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB, sous un même toit !

Quelques mots sur la Culture et, plus particulièrement, sur le développement de Télé Bruxelles. Nous souscrivons à l'ambition de faire de cette chaîne une véritable télévision publique d'envergure régionale. Toutefois, disposez-vous d'une projection budgétaire de ce que représenterait la prise en compte de la diffusion numérique, telle qu'énoncée dans votre accord ? Nous imaginons que vos propos sont étayés par quelques estimations au minimum. De plus, nous aimerions vous entendre confirmer la volonté de diffuser Télé Bruxelles sur la télévision numérique terrestre (TNT). Du côté de la chaîne, je note que TLB tient particulièrement à permettre à la population francophone de la périphérie, toujours très liée à la vie bruxelloise, de rester en contact avec son actualité, et ses réalités. C'est évidemment le droit à l'information de chacun, où qu'il ait choisi de vivre, qui est au cœur de cette problématique.

Or, ces dernières semaines, une polémique est née à la suite d'une plainte d'une télévision régionale wallonne qui conteste la possibilité pour Télé Bruxelles de diffuser, via la TNT, son journal sur ce qu'elle estime être « son territoire ». Le gouvernement a-t-il bien l'intention de mettre tout en œuvre pour poursuivre cette diffusion de Télé Bruxelles partout, et singulièrement vers les francophones de la périphérie ? Enfin, quelle est la volonté du gouvernement quant au déménagement envisagé de Télé Bruxelles vers le site Reyers et, partant, aux relations de notre chaîne avec la RTBF ?

Au rayon des Sports, j'avais espéré voir quelques innovations au programme, mais les moyens étant ce qu'ils sont, vous vous inscrivez grosso modo dans la continuation des projets initiés depuis plusieurs années. En ce qui concerne les infrastructures et les équipements sportifs, mon groupe politique regrette que vous ne vous soyez pas montrés plus ouverts et imaginatifs pour les opportunités réelles qui existent dans le cadre des partenariats public-privé. Pourquoi n'avez-vous pas exploré cette piste ?

Enfin, et non des moindres, vient le sujet de l'Administration publique. Qu'il me soit permis de saluer le travail des agents de la Commission communautaire française et de ses nombreuses administrations, sans qui la conduite des politiques publiques serait tout bonnement impossible. Nous prenons acte de l'engagement relatif à la finalisation des négociations sur le règlement de travail. Il est vraiment temps d'aboutir dans ce dossier qui stagne depuis des années et pour lesquels une attente immense existe. Nous prenons également acte des intentions concernant l'amélioration du contrôle des subsides, ainsi que du lancement du Plan modernisation. À ce propos, s'agit-il des suites réservées au plan initié sous le défunt olivier ? Le cas échéant, cela signifie-t-il que ledit plan n'a pas été achevé ? Pourriez-vous être plus explicite sur vos ambitions et nous préciser les secteurs ou les thématiques cibles ?

J'en viens à présent au chapitre du Social et de la Santé en commençant par le volet de l'Aide aux personnes âgées. Comme vous le rappelez si justement dans votre déclaration, à Bruxelles, la part des personnes de plus de 80 ans augmente. Après 2021, le pourcentage de personnes âgées augmentera de façon considérable dans la population bruxelloise.

Par ailleurs, la population bruxelloise qui entre dans les tranches d'âge les plus âgées a un profil socio-économique différent (moins aisé, plus multiculturel) que la précédente génération. Elle est, par conséquent, porteuse d'une demande plus forte en soins de santé. Or, chacun sait qu'il s'agit d'un secteur où les besoins sont et seront de plus en plus criants. Le manque de lits en maison de repos (MR) et maison de repos et de soins (MRS), le coût collectif de plus en plus élevé du secteur d'hébergement des personnes âgées, la pénurie de main-d'œuvre conjuguée à la désagrégation des solidarités locales nous invitent à développer des politiques ambitieuses et innovantes.

Dans ce contexte, nous ne pouvons évidemment que soutenir votre intention de « retarder l'institutionnalisation des personnes âgées » en développant des alternatives à la maison de repos. L'offre d'hébergement de repos et de soins représente néanmoins un défi prioritaire.

Dans cette matière, la sixième réforme de l'État transfère des leviers d'action importants par notamment le transfert complet de la compétence MR, MRS. La définition de normes d'agrément, par exemple, permet de refaçonner le paysage des maisons de repos. Depuis quelques années, le monde des maisons de repos, de plus en plus dominé par les grands groupes commerciaux, est déserté par les petits indépendants. Cette tendance est due au durcissement des normes d'agrément (normes de sécurité, normes d'espace des chambres ou des communs, normes de l'équipement) qui impliquent des investissements souvent trop importants pour des petits indépendants ou les investisseurs familiaux.

Compte tenu des leviers d'action dont nous disposons, il nous semble fondamental de définir une vision politique cohérente. Or, votre déclaration manque de clarté en la matière.

Dans le cadre du basculement des institutions Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune et des réflexions qui y seront associées, le gouvernement a-t-il arrêté une vision politique commune ?

Précisément, le gouvernement entend-t-il défendre une vision politique spécifique en matière de norme d'agrément et de programmation ?

En ce qui concerne le domaine de l'ambulatoire, le groupe MR ne peut que saluer la volonté du gouvernement d'imaginer de nouvelles synergies entre le social et la santé et d'inciter une meilleure répartition de l'offre des services ambulatoires en

révisant les modalités de financement des secteurs du social et de la santé.

Cependant, force est de constater que chaque priorité politique portée par le Collège est tempérée directement par les mots « en fonction des moyens budgétaires disponibles, moyennant l'apport de moyens budgétaires nouveaux, dans la cadre des moyens budgétaires disponibles, compte tenu des moyens budgétaires disponibles ». Vous restez donc très prudents dans vos engagements afin de ne pas reconnaître explicitement que vous ne transformerez certainement pas l'essai et c'est regrettable.

S'agissant de la promotion de la Santé, le Collège veillera à la mise en œuvre optimale du transfert de la compétence. On le sait, le secteur de la promotion de la santé est inquiet. Dans le cadre du transfert de ces compétences aux Régions, les opérateurs de promotion de la santé qui travaillent à la fois sur Bruxelles et la Wallonie vont devoir se faire reconnaître par les deux Régions. Le secteur est également inquiet des conséquences de la régionalisation sur l'emploi. Pourra-t-il être pérennisé ? Nous en jugerons au cours de la législature et prochainement, lors des discussions budgétaires.

Enfin, je souhaite dire quelques mots en matière de Relations internationales et de francophonie. En effet, pour modeste qu'elle soit, la Commission communautaire française dispose d'une position particulière en tant qu'institution francophone implantée à Bruxelles, ville ouverte sur le monde grâce à son statut de capitale européenne et siège de diverses institutions internationales. Or, votre déclaration de politique générale ne reflète pas une volonté d'assurer une présence active de la francophonie en Région de Bruxelles-Capitale. Aucune initiative concrète n'est avancée en termes de promotion de la langue française. Aucune allusion non plus à propos de la candidature de la Commission communautaire française en tant que membre observateur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Cette initiative avait été avancée par votre prédécesseur il y a cinq ans. Est-elle toujours d'actualité ?

Pour clôturer cette intervention, j'aimerais vous rappeler que vous allez entamer cette nouvelle législature avec des indicateurs encore plus mauvais et une situation plus difficile qu'il y a quelques années. Le chômage structurel a sacrifié une génération tout entière, la pauvreté gangrène nos quartiers, la cohésion sociale est en berne. Les politiques du cœur ont plus que jamais leur importance face à l'urgence.

Malheureusement, si votre programme comporte un certain nombre d'avancées au-delà de nos divergences, parfois profondes, l'absence évidente de garantie sur les moyens alloués aux fins, présage de promesses figées durablement sur le papier.

Nous pourrions voter la confiance et puis vous souhaiter d'y arriver, mais nous préférons laisser cette responsabilité et son lot d'espérances aux partis de votre coalition. Le groupe MR ne votera pas en faveur du projet qui lui est présenté, car il lui manque les bases essentielles de crédibilité et de réalisme, pour répondre aux urgences sociales de notre Région.

Nous n'achetons pas un chat dans un sac. Mais notre porte n'est pas fermée et mon groupe politique sera une opposition animée par le dialogue et le pragmatisme. En l'occurrence, elle votera ce qu'elle estime être le meilleur pour les Bruxellois et les Bruxelloises, elle tendra la main chaque fois qu'elle estimera que le gouvernement prend les meilleures décisions pour notre Région et ses habitants.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.**- Je vous rappelle que le temps de parole est de soixante minutes par groupe politique pour les orateurs mandatés qui sont au nombre de deux maximum. Les autres ont dix minutes d'intervention.

Si l'on se réfère à l'ordre d'inscription, nous aurons ensuite Mme Catherine Moureaux pour le groupe PS, suivie de Mme Zoé Genot pour le groupe Ecolo, M. Michel Colson pour le groupe des FDF, Mme Claire Geraets pour le PTB\*PVDA-GO!, M. André du Bus de Warnaffe pour le groupe cdH, Mme Véronique Jamoulle pour le groupe PS et Mme Mathilde El Bakri pour le PTB\*PVDA-GO !.

Il convient de veiller à une alternance entre majorité et opposition dans l'ordre de passage des orateurs. J'appelle donc Mme Catherine Moureaux pour le groupe PS.

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Au moment de m'adresser à vous au titre de nouvelle présidente du groupe PS, je me souviens avec émotion de notre amie et collègue Anne-Sylvie Mouzon. Je vous demande d'avoir une pensée pour elle. Mon intention ne sera pas de la remplacer, mais juste de la suppléer.

Je commencerai par répondre à M. Van Goidsenhoven. Le MR dit son attachement aux politiques du cœur, mais j'espère que dans la nouvelle majorité kamikaze qu'il nous prépare, il pourra préserver nos droits à l'échelon fédéral et, surtout, dans les politiques de la santé et de l'asile et migration, préserver les droits des citoyens bruxellois. Car ces politiques du cœur menées en aval ne font que subir les difficultés générées en amont.

Je commencerai par une brève introduction sur la vision de la Commission communautaire française et les défis qu'elle devra relever ; j'aborderai ensuite le volet institutionnel et la mise en œuvre des réformes institutionnelles. Je m'attarderai ensuite sur chacune des politiques thématiques.

La Commission communautaire française est à la croisée des chemins. La sixième réforme de l'État lui a essentiellement ajouté plusieurs compétences. Mettre en œuvre cette nouvelle réforme pourrait constituer en soi le seul travail à mener durant la législature. J'ai pu voir que vous aviez aussi d'autres projets. Mon groupe s'en félicite, mais nous attirons l'attention sur le fait que la concrétisation d'une telle réforme est au moins aussi décisive que l'accord la déterminant, et que ce ne sera pas forcément un exercice facile.

La loi spéciale de financement a, quant à elle, mis en place un cadre qui ne favorise pas l'exercice de toutes ces compétences dans le futur. Un futur qui n'est plus si lointain. Or, vous le savez, la Commission communautaire française n'a pas de recettes propres, et le cadre budgétaire extrêmement étroit dans lequel évoluent toutes les entités publiques belges a et continuera d'avoir, tout au long de la législature, un impact sur ses recettes.

Au même moment, les politiques dont elle a la charge sont toujours plus vitales, non seulement pour les plus de 950.000 francophones de la Région bruxelloise, mais aussi pour l'ensemble des Bruxellois. Je pense notamment au secteur de l'ambulatoire.

C'est que les matières personnalisables qu'elle met en œuvre sont avant tout des politiques de proximité. Que ce soit en matière de Lutte contre l'endettement, d'Accessibilité aux soins de santé, de Formation professionnelle, d'Aide aux personnes porteuses de handicap, d'Accueil des enfants ou d'Intégration - et j'en oublie certainement -, la Commission communautaire française et le tissu associatif que vous avez si bien su décrire dans votre introduction jouent un rôle de premier ordre. Et ce sont ces politiques qui, dans les temps de crise que nous vivons, servent de tampons, d'amortisseurs des chocs sociaux,

de limitateurs de vitesse au développement des inégalités sociales. Autrement dit, côté dépenses également, le bât blesse, puisque ce à quoi l'on s'attend n'est pas une diminution naturelle des besoins.

Ainsi, de par sa vocation sociale, la Commission communautaire française est et reste un acteur déterminant en Région bruxelloise. Les services qu'elle offre sont de grande qualité et les associations qu'elle subsidie font un travail remarquable. Il faut les soutenir. Je tiens ici, au nom de mon groupe, à les remercier pour leur travail quotidien.

Dans ce contexte, nous saluons le choix opéré tant au niveau régional que monocommunautaire et bicommunautaire d'ouvrir de nouvelles portes entre les institutions. C'est ce fameux décloisonnement dont nous avons parlé hier. Mon groupe vous soutiendra au moment de franchir ces portes. Il s'agira de le faire de manière à la fois mesurée et résolue.

La Commission communautaire française est à la croisée des chemins. La population n'a peut-être jamais eu autant besoin d'elle et elle est terriblement fragile. Les défis qu'elle doit relever et que le gouvernement va devoir affronter sont énormes. Dans ce contexte, mon groupe se réjouit de ce que vous ayez néanmoins réussi à identifier de nouveaux projets réalisables durant la législature.

Revenons un instant sur l'atterrissage des réformes et accords institutionnels. Il est pour nous évident et particulièrement important que ces réformes s'opèrent dans le respect des choix linguistiques et communautaires des acteurs associatifs bruxellois. Vous le réaffirmez dans l'accord de gouvernement, en spécifiant qu'un soutien sera fourni aux acteurs. C'est un point important. Nous y serons attentifs.

En effet, à travers ces réformes, le gouvernement devra impérativement veiller à respecter les principes généraux de continuité et de sécurité des opérateurs. Il vous faudra également poursuivre un objectif de cohérence en ce qui concerne les politiques de santé, des aînés et des personnes handicapées ainsi que la mise en œuvre du parcours d'intégration.

Le cadre fourni par les trois déclarations et les portes ouvertes que j'ai mentionnées permettent de beaucoup espérer de ce côté. Nous sommes très heureux de retrouver ces axes de travail au cœur de votre déclaration.

Ce travail d'atterrissage des réformes se fera avec le concours de l'administration, que je salue au passage pour son excellent travail.

Concernant la Formation professionnelle, le groupe PS se félicite de constater que le Collège a, à nouveau, fait une priorité de la Formation professionnelle. Si, de toute évidence, certains jalons ont été posés lors de la précédente législature en faveur d'une meilleure articulation des politiques d'emploi et de formation, nous ne pouvons que vous féliciter de l'attribution des portefeuilles qui permettra de réunir dans les mêmes mains les deux compétences cimentant l'alliance Emploi-Formation.

Cette alliance est un projet d'envergure, qui vient renforcer la collaboration remarquable initiée la législature passée par l'adoption de l'accord de coopération concernant les politiques croisées emploi-formation.

Par ce projet commun, on voit que le Collège et le gouvernement mettent toutes leurs compétences au service d'un objectif commun : augmenter de manière significative la mise à l'emploi des Bruxellois.

Enfin, nous sommes persuadés, comme vous, de ce que donner corps à ce projet par le biais du dialogue social permet

d'en assurer la légitimité, mais aussi, et c'est plus important encore, la pleine efficacité.

La création d'un groupe de travail opérationnel « emploi-formation-enseignement-entreprise », au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) élargi aux représentants de ces secteurs, assure l'existence d'un lieu de concertation disposant d'une vision transversale, capable d'anticiper les opportunités d'emploi et les besoins en formation et en enseignement.

Pour ce qui émerge aux prérogatives du seul gouvernement, nous saluons la volonté d'augmenter l'offre de formations professionnelles. L'objectif est très ambitieux : vingt mille places de formation, pour vingt mille participants à l'horizon 2020, c'est 33% de mieux qu'aujourd'hui. Ce n'est pas rien, Monsieur De Wolf ! Si l'on augmentait de 33% vos émoluments, vous ne diriez pas que c'est insignifiant.

Pour atteindre cela, le gouvernement prévoit l'adoption d'un plan quinquennal accompagné d'objectifs de réalisation et de résultats mesurables. Ce sont les seuls moyens de faire au fur et à mesure les arbitrages nécessaires. Nous accueillons plus que favorablement cette initiative et attendons le plan de pied ferme. Il faudra que celui-ci soit un véritable outil de pilotage de la politique de formation.

Par ailleurs, la Commission communautaire française jouera à nouveau un rôle majeur en matière d'emploi des jeunes. En effet, dans le mécanisme de la « Garantie Jeunes », la Formation professionnelle tient une place centrale. On estime à six mille le nombre de jeunes qui ne trouvent pas de travail dans les six mois suivant leurs études, après s'être inscrits auprès d'Actiris. Aussi, en s'engageant à offrir annuellement trois mille places de formation et deux mille places de stage, en plus des emplois créés, la Commission communautaire française se positionne comme l'opérateur de la totalité des besoins annuels actuellement évalués en termes de formation !

Nous saluons aussi les projets prévus par la Commission communautaire française en vue de ramener les jeunes vers les dispositifs de formation et de lutter contre le décrochage scolaire et l'exclusion. En effet, dans l'état des lieux de son plan quinquennal, le gouvernement devra faire le point sur le nombre de jeunes naturellement amenés dans les filières de formation et sur le nombre de jeunes pour lesquels il faudra mettre en œuvre des moyens particuliers afin de les y attirer.

À ce sujet, nous souhaitons insister sur un point. Bruxelles compte des tissus associatifs « social » et « jeunes » considérables. Ils pourraient être des leviers importants de mobilisation de certains jeunes, par l'intermédiaire d'un maillage des quartiers. Cette politique revient en premier lieu aux Communautés. Le gouvernement devra cependant avoir ceci à l'œil et, le cas échéant, prendre des initiatives en la matière.

En outre, dans son accord, le gouvernement a formalisé un principe fondamental pour mon groupe : l'apprentissage tout au long de la vie et sa reconnaissance comme étant un droit des travailleurs avec ou sans emploi.

Le développement de pôles de compétences emploi-formation est aussi une très bonne chose. Quatre nouveaux secteurs sont identifiés par le gouvernement en vue du développement éventuel de ce type de synergies et de fonctionnements. Il s'agit des secteurs des TIC, de la logistique, des métiers de la ville et de ceux du tourisme et de l'événementiel.

Mon groupe s'inscrit parfaitement dans cette identification des besoins. Cependant, nous insistons sur le fait que la logique à suivre dans la mise en œuvre de ces pôles doit rester celle d'une participation financière et décisionnelle équilibrée entre

les acteurs. Ceci signifie qu'il ne doit en aucun cas être question d'une privatisation des décisions, ni d'un investissement financier entièrement ou presque totalement pris en charge par les pouvoirs publics.

Enfin, mon groupe se réjouit que le gouvernement s'attaque à l'harmonisation du statut du stagiaire en formation, poursuivant les objectifs de dispense de disponibilité de l'emploi et de simplification administrative. Ce point rendra très concrètement la vie plus facile à l'ensemble des travailleurs en formation.

Je voudrais à présent aborder le chapitre de la Cohésion sociale. Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement renforcera le dispositif de la cohésion sociale par davantage de moyens, mais aussi par un suivi et une évaluation accrue des projets soutenus. Comme le précise l'accord que vous nous présentez, c'est une politique fondamentale, lorsque l'on veut mener des politiques de proximité et de partenariat, d'interculturalité et de mixité sociale, tout en luttant contre les replis identitaires.

Par ailleurs, nous saluons la volonté du gouvernement de soutenir l'octroi de postes d'agent contractuel subventionné (ACS) dédiés spécifiquement à la cohésion sociale, car cela répond à un réel besoin aussi. Mais le point qui retient particulièrement l'attention du groupe PS est le parachèvement du parcours d'accueil des primo-arrivants.

Vous l'avez dit, les primo-arrivants représentent 10% de la population bruxelloise et il nous paraît fondamental que ces personnes puissent trouver leur place dans la société. Dans la mise en œuvre de cette politique, il s'agira de montrer qu'il y a bien une place à prendre dans notre société et non pas de se borner à transmettre des informations sur leurs droits et leurs devoirs.

Dans le cadre de la politique d'Action sociale et de la Famille, nous sommes très heureux de constater qu'une attention toute particulière sera portée à la lutte contre les inégalités sociales, avec un focus particulier sur la pauvreté, mais aussi sur l'accès aux services et aux prestations.

L'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise. Force est de constater que les stéréotypes liés au genre ont la vie dure et que les femmes demeurent le parent pauvre de toute une série de politiques, parfois même à l'insu des décideurs. Nous attendons donc beaucoup de volonté de votre part dans ce dossier. Pour éviter les discriminations involontaires, un outil comme la budgétisation liée au genre est là pour mettre en évidence l'impact d'une décision en termes d'égalité femmes/hommes.

Un tel exercice ne doit cependant pas être une fin en soi. Il conviendra d'analyser en profondeur les résultats produits afin d'adapter les décisions en vue de l'objectif d'égalité. Nous accompagnerons volontiers le gouvernement dans cette démarche, tout comme nous soutiendrons la poursuite d'une approche intégrée de la dimension de genre via le plan d'action transversal proposé.

Nous nous réjouissons de la poursuite et du renforcement des actions menées afin de lutter contre les violences conjugales, les violences sexuelles, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines. Les violences sexuelles sont un fléau contre lequel nous devons nous armer et contre lequel un seul dispositif ne suffit pas.

En ce sens, mon groupe et moi-même souhaitons insister sur la nécessité de soutenir au moins une structure spécifiquement dédiée aux victimes de viol.

Au-delà des questions de genre liées aux institutions publiques ou au monde du travail, ces problématiques mettent en exergue l'inégalité qui demeure entre les sexes. Sur ce champ

de bataille, les armes du Collège de la Commission communautaire française sont essentiellement la prévention et l'accès à l'information. Ce n'est pas rien. Travailler en aval dans ces domaines s'avère décourageant et insuffisant si aucune action concrète n'est initiée en amont. D'où l'importance de la prévention - via la généralisation des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) ou encore des collaborations renforcées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles - pour que des actions de sensibilisation à ces différentes problématiques soient mises en œuvre à destination du grand public, des élèves et du monde associatif. Nous soutenons donc pleinement le gouvernement dans cette dynamique importante qu'il entend poursuivre.

Ma formation politique et moi-même sommes et resterons particulièrement vigilants sur l'enjeu de l'accessibilité aux soins de santé. Celle-ci est l'un des fleurons de notre sécurité sociale pour la grande majorité des personnes. Car certains ne rentrent pas dans les cases, quand d'autres ne peuvent se plier aux exigences - qu'elles soient financières ou d'autre nature - que présentent les services classiques. Soulignons de plus qu'en fonction des décisions prises au niveau fédéral en termes d'assurance-maladie, ce groupe de personnes plus fragiles en matière d'accès aux soins pourrait gonfler encore.

Certaines asbl se sont mobilisées depuis longtemps, telles les maisons médicales. Conscientes du problème, les instances politiques ont décidé de les soutenir en les subventionnant. La Commission communautaire française, en particulier, devra contribuer à soutenir fortement tous les acteurs de l'ambulatoire qui sont partie prenante dans la question de l'accès aux soins et dans le développement de l'accueil de bas seuil : les maisons médicales, les services de santé mentale, les plannings familiaux, les services d'aide et de soins à domicile, les services aux toxicomanes, etc.

Nous accueillerons également la compétence de la promotion de la Santé et devrons la gérer dans un cadre institutionnel renouvelé.

Les acteurs sont inquiets et je ne doute pas que le Collège pourra les entendre et, avec eux, diriger au mieux sa politique.

J'en viens à un chapitre particulièrement important et à une politique où la Commission communautaire française fait œuvre de pionnière depuis des années. Il s'agit de la politique des Aînés. Le travail entamé sous les précédentes législatures et le nouveau travail à mener à la suite de la sixième réforme de l'État devra, en particulier, garantir le droit pour les aînés de choisir entre le fait de rester à domicile ou de rejoindre une maison de repos lorsque ce choix est possible.

Il s'agit que les aînés puissent faire ce choix en fonction de leur état de santé. Le gouvernement devra également, et nous nous réjouissons de ses engagements en la matière, garantir la qualité des soins et de la prise en charge proposés. En effet, au cœur de ce chapitre de la déclaration se trouve une vision de libre choix, une vision d'autonomie soutenue, et de citoyenneté pleine et entière. Mon groupe partage cette vision et se réjouit de la voir affirmer ici.

Nous sommes donc ravis de constater que le gouvernement entend développer une série d'actions autour du maintien à domicile, mais aussi de la maltraitance ou encore des problématiques qui tournent autour de la maladie d'Alzheimer. La concrétisation de ces actions devra, pour le groupe PS, mener à une vision sociétale inclusive de la personne âgée.

En matière de politique des Personnes handicapées, nous sommes heureux que le gouvernement s'attache à développer une plus grande cohérence des politiques liées aux handicaps en renforçant la transversalité et les mécanismes de concertation ainsi que les synergies entre les différents

### C.R. N° 3 (2014)

acteurs. C'est notamment de cette manière que l'on avancera vers une politique ambitieuse pour les personnes touchées par un handicap.

Améliorer l'information et centraliser les demandes est un préalable indispensable à la rencontre des besoins de ces personnes. Nous accueillons donc avec un grand plaisir le projet de guichet unique, tout comme les mesures prévues en matière de soutien aux entreprises de travail adapté. La Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté francophones (Febrap) sera soutenue dans un rôle d'appui et d'encadrement au profit des entreprises de travail adapté (ETA) afin de faire en sorte qu'elles collent au plus près aux réalités des personnes et des demandes du marché. Ceci est une condition de survie des ETA !

Pour les enfants porteurs de handicap, la Commission communautaire française gère une politique méconnue et pourtant vitale pour 5.200 enfants : le transport scolaire. Nous encourageons le Collège dans sa volonté à poursuivre l'optimisation des trajets afin de diminuer les temps de parcours qui peuvent être trop longs pour les enfants.

Enfin, nous nous réjouissons de ce que le gouvernement souhaite soutenir l'élaboration entamée des plans fédéraux « grande dépendance » et « autisme ».

Dans tout le chapitre, la volonté de transversalité et d'inclusion transparait, ce qui est évidemment gage d'efficacité.

Pour ce qui est de la Petite enfance, nous ne cachons pas notre enthousiasme face à la volonté du gouvernement de poursuivre sa politique de création de places d'accueil, afin de faire face à l'ampleur de l'évolution démographique que connaît notre capitale.

Il n'est plus à démontrer qu'offrir aux parents des possibilités de garde pour leurs enfants en bas âge a un impact positif pour la société dans son ensemble. D'une part, fréquenter un milieu d'accueil et se socialiser dès le plus jeune âge est bénéfique pour l'évolution globale de l'enfant lui-même et augmente ses capacités d'émancipation sociale.

D'autre part, garantir une capacité d'accueil suffisante a de réelles répercussions sur la carrière professionnelle des parents, singulièrement celles des femmes. En effet, on sait pertinemment que le manque de places en crèche a un impact négatif sur le maintien des femmes sur le marché du travail ou sur la reprise de leur activité professionnelle, quand la potentialité d'être mère n'est tout simplement pas un frein à leur embauche.

Pour répondre aux impératifs inhérents à l'exercice d'une activité professionnelle du ou des parents, l'offre de place doit être diversifiée, dans le respect des conditions de travail vécues. Par ailleurs, il est impératif de lutter contre toutes les formes de discrimination à l'entrée des crèches, singulièrement lorsque l'un des parents est sans emploi. En effet, comment rechercher activement un emploi lorsque l'on ne trouve pas de solution d'accueil pour ses enfants ?

Nous sommes particulièrement satisfaits que cette politique ambitieuse de création annuelle de 750 places en crèche soit menée dans le respect des principes de justice sociale et de garantie d'accessibilité à tous, notamment via l'adoption de critères afin de déterminer un quota de places réservées aux enfants issus de familles fragilisées.

Bien entendu, les collaborations entre autorités compétentes sont primordiales et la responsabilité de cette politique n'incombe pas uniquement au Collège.

Nous soutiendrons dès lors toutes les démarches qui seront entreprises en ce sens par le gouvernement.

J'en viens à l'Enseignement.

Le gouvernement entend prendre ses responsabilités face à la demande de places en en créant 1.500 nouvelles et en établissant un état général de l'offre. Nous saluons le fait que ce travail soit envisagé en concertation avec le facilitateur école. Par ailleurs, l'enseignement offert par la Commission communautaire française est précieux, puisqu'il vise notamment un public à besoins spécifiques.

Enfin, pour donner à chaque élève toutes les chances de réussite, il est du devoir des pouvoirs publics de mettre en place des structures adéquates et accessibles à tous afin de lutter contre le décrochage scolaire. Qu'il s'agisse de la poursuite et du développement des collaborations en matière d'accrochage ou de l'augmentation du nombre d'écoles de devoirs, nous soutiendrons le gouvernement dans ses démarches visant à plus d'accessibilité. Selon nous, en effet, les pouvoirs publics ne peuvent laisser la remédiation et le soutien scolaire dans les mains du seul secteur privé, au risque de voir les inégalités sociales se prolonger et se renforcer à la sortie de la classe.

Venons-en à la Culture.

Pour le groupe PS, la Culture fait l'objet d'une attention toute particulière, d'abord parce qu'elle émancipe, ensuite parce qu'elle participe à l'image et au rayonnement de la Région bruxelloise, et qu'elle génère de l'emploi.

La Région bruxelloise est majoritairement francophone, mais de par ses habitants de toutes origines et de tous milieux, de par son statut de Région, mais aussi de capitale nationale et européenne, elle est aussi le bassin confluent de nombreuses cultures. Ce sont tous ces éléments qui composent « l'identité bruxelloise ».

Dans ce contexte, l'année dernière, le ministre de la Culture nous présentait le Plan culturel pour Bruxelles. Très attendu, il mettait en musique une série d'attentes du secteur ainsi que des recommandations d'experts. Parmi celles-ci, plusieurs se retrouvent dans l'accord. Je pense entre autres à l'amplification de l'offre culturelle de proximité, à la promotion de l'interculturalité, au soutien aux artistes, à la création d'un site internet, à un guide des infrastructures culturelles francophones et néerlandophones.

Nous avons toujours plaidé pour un accès à la culture dès le plus jeune âge via le réseau scolaire. En effet, alors que près d'un quart de la population bruxelloise perçoit un revenu inférieur au seuil de pauvreté, il est primordial d'offrir la possibilité à nos enfants d'y accéder. L'accord qui nous a été présenté va dans ce sens et promet de veiller à pratiquer une politique tarifaire adaptée, notamment avec le soutien de l'asbl « Article 27 » et du programme « La culture a de la classe ». Nous y serons attentifs.

La création d'un label « diversité » est un signal fort, non seulement pour les acteurs culturels œuvrant dans ce domaine, mais aussi pour tous nos jeunes. Pour le groupe PS, aujourd'hui plus que jamais, promouvoir l'interculturalité est essentiel pour réussir le défi du vivre ensemble.

Mon groupe se réjouit de la volonté de développement de notre télévision régionale, Télé Bruxelles. Fournir des efforts pour mettre en valeur notre chaîne régionale est indispensable pour sa survie. Ainsi, la volonté d'inciter les pouvoirs publics bruxellois à l'intégrer systématiquement dans les campagnes de communication est une bonne idée.

La lecture de l'accord nous promet une politique sportive ambitieuse. Nous nous en réjouissons. Le Sport est un véritable outil d'émancipation et de développement physique,



intellectuel et psychologique. S'il est bien encadré, il permet aussi de développer les valeurs de tolérance et de respect.

Le gouvernement compte créer une Agence bruxelloise du sport pour coordonner les actions des intervenants. Le groupe PS suivra cette proposition avec attention, car nous savons que les associations sportives, qui ont souvent le sentiment d'être isolées, pourront être encore plus écoutées et soutenues.

Bien que la Commission communautaire française possède de petites compétences dans les Relations internationales, il me faut rappeler ici que ces dernières permettent à cette institution et au million de francophones bruxellois qu'elle représente de rayonner sur la scène internationale, en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans cette thématique, vous développez à nouveau une vision qui nous séduit en visant le renforcement des capacités. Nous applaudissons également l'idée de s'appuyer prioritairement sur l'expertise des réseaux d'opérateurs bruxellois issus de la diversité.

La Commission communautaire française est à la croisée des chemins. Faire atterrir la nouvelle réforme de l'État occasionnera un énorme travail, au moins aussi décisif que les négociations et accords qui l'ont dessinée. Le gouvernement a décidé de développer d'autres nouveaux projets. C'est ambitieux. Mon groupe vous soutiendra et vous suivra dans les deux démarches.

Je conclurai simplement par ces deux mots : au travail !

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Madame la ministre-présidente Fadila Laanan, c'est un plaisir d'avoir à notre tête une ministre-présidente. Nous espérons évidemment, au-delà du titre, que le gouvernement va poursuivre sa politique de budgétisation liée au genre et son approche intégrée de la dimension de genre. Ces politiques mises en place précédemment doivent à présent être mises en pratique dans l'ensemble des matières. En tant que ministre-présidente, vous serez la chef d'orchestre de cette politique en veillant à ce que vos collègues restent ou soient sensibilisés à cette problématique. Dans des matières aussi sensibles que celles gérées par la Commission communautaire française, cette politique est loin d'être un gadget. Si nous voulons être efficaces, il va falloir chaque fois systématiquement y penser quitte à éventuellement faire de la discrimination positive.

Comme la Région, et comme la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son histoire. Après les transferts de la Saint-Quentin en 1993, nous accueillons une nouvelle fois des compétences en provenance de la Communauté française.

Et quelles compétences ! Rien de moins que l'ensemble des politiques de Santé et d'Aide aux personnes, qu'elles viennent directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou qu'elles transitent par elle via la défédéralisation d'une série de compétences suite à la sixième réforme de l'État. On parle ici de la promotion de la santé, de la prévention, des maisons de soins psychiatriques, des initiatives d'habitation protégée, des aides à la mobilité octroyées aux personnes handicapées, etc.

Mais vous le savez, à Bruxelles rien n'est jamais simple, et la multiplicité des institutions compétentes sur le territoire a souvent pour conséquence de cloisonner les politiques

menées, là où l'efficacité et l'efficience réclameraient davantage de transversalité et de cohérence.

C'est cette volonté de décompartmenter les politiques, d'en accroître la transversalité et la cohérence, et ce, au bénéfice des premiers concernés, à savoir les Bruxelloises et les Bruxellois, quelle que soit leur langue, qui a amené les partis francophones signataires de l'accord dit de la Sainte-Émilie à ouvrir la porte à ce que l'on a appelé un basculement vers la Commission communautaire commune. Ce basculement pourrait prendre deux formes : d'une part le transfert d'une série de compétences de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune, d'autre part la possibilité pour des services ou institutions actuellement agréés en Commission communautaire française de demander une reconnaissance Commission communautaire commune.

En pratique, ces possibilités nouvelles peuvent avoir des répercussions importantes. Mais nous sommes quelque peu embêtés de ne pas retrouver ces orientations politiques claires dans votre déclaration de politique générale.

Nous ne voyons pas clairement la direction que vous voulez suivre. Or, c'est le moment propice pour indiquer un chemin à suivre en la matière. Au lieu de cela, vous annoncez la formation d'un groupe technique censé remettre un premier rapport pour septembre, tandis que vous tranchez la question au début de l'année 2015.

En d'autres termes, à ce stade, vous avez décidé de ne pas décider. Nous espérons que les choses se concrétiseront dans les prochains mois. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, est fixée l'échéance par la loi spéciale de financement quant au « clichage » de la situation pour l'octroi des dotations.

Au-delà des problèmes techniques, il y a donc un enjeu fondamental pour les services concernés. Rappelons que les financements liés au socle de transition qui viendraient à la Commission communautaire française disparaîtront d'ici 20 ans. Il s'agit d'une situation grave pour les maisons de repos et de soins (MRS), les structures qui bénéficient des conventions de revalidation, le Fonds assuétudes, etc.

Il est donc fâcheux que nous n'ayons pas encore opté pour une direction à suivre. Il nous faut en faire un chantier prioritaire afin qu'en 2015, nous ne nous retrouvions pas bloqués dans cette situation. Le choix de l'inertie n'est donc pas acceptable en la matière.

Concernant la Formation, premier chapitre de la déclaration-programme, on peut évoquer une place de choix à la hauteur des enjeux. Et une véritable priorité du Collège. Nous saluons ici le choix de regrouper formation et emploi sous une même casquette ministérielle et espérons que nous pourrions en voir les effets.

L'ambition est claire et affichée : créer 20.000 places de formation pour 20.000 participants différents à l'horizon 2020. D'imposants chiffres certes, si ce n'est que, d'après nos calculs, les 20.000 places dont vous parlez sont déjà atteintes !

En 2013, Bruxelles Formation atteignait 17.110 places pour les seuls demandeurs d'emploi, auxquelles il faut ajouter les 3.201 places pour les travailleurs en formation auprès de Bruxelles Formation. On est donc déjà à 20.311 places. Si on y ajoute les 5.000 stagiaires apprentis et chefs d'entreprises de la formation PME, on dépasse largement les 20.000 personnes.

*(M. Hamza Fassi-Fihri, président,  
prend place au fauteuil présidentiel)*

En réalité, j'imagine que l'objectif assigné à Bruxelles Formation est de 20.000 personnes pour les seuls demandeurs d'emploi, ce qui signifie la création de 2.890 places supplémentaires en 5 ans. Il y a donc eu cafouillage car les chiffres sont fort différents.

Le véritable défi que vous n'évoquez pas, si ce n'est à travers le contrat d'insertion mais au prix de jobs au rabais créant des effets d'aubaine, ce sont les plus de 24.000 Bruxellois de moins de 25 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans la formation, ni dans l'enseignement. En anglais, on les appelle les « neets » et ceux-ci comptent près de 14.000 individus sans diplôme de fin de secondaire. Compte tenu de ces données, les 2.890 places supplémentaires risquent d'être insuffisantes.

Vous annoncez, par ailleurs, vouloir renforcer les articulations et les synergies en matière de Formation, d'Enseignement et d'Emploi via le Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) avec la création en son sein d'un groupe de travail emploi-formation-enseignement-entreprise.

Si nous partageons l'objectif, une politique Formation-Emploi-Enseignement à l'échelle régionale, il y a de quoi s'interroger sur la stratégie. La Commission communautaire française vient tout juste de signer un accord de coopération avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les bassins de vie. L'encre de l'accord est à peine sèche que vous créez un autre organe au niveau régional. On semble réinventer le bassin au niveau régional alors que le bassin au niveau francophone n'est pas encore installé. Pas une seule fois, vous n'y faites allusion dans votre déclaration, comme si cet accord n'existait pas. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le mot « bassin » est mentionné à 15 reprises. Y a-t-il eu concertation entre Wallons et Bruxellois sur ce sujet ?

Que comptez-vous faire avec la chambre enseignement du bassin côté francophone, l'Instance de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (Ipieq) ? Sera-t-elle invitée à s'asseoir sur un tabouret au sein du groupe de travail alors qu'elle mérite un véritable siège ? C'est un mauvais départ pour l'instauration d'un dialogue constructif avec les partenaires de l'enseignement.

Deux absents toutefois dans ce chapitre : que faites-vous de l'alliance emploi-environnement, un des plus gros vecteurs d'emplois à Bruxelles ? Cette alliance concerne 120.000 heures de formation données en 2011 et 2012. Elle disparaît comme par enchantement des pôles de compétence, sans doute une touche trop verte, mais ceci ne justifie rien ! Et que faites-vous des travailleurs âgés ? On sait que les jeunes représentent un groupe cible à privilégier, mais à trop le souligner, on en finit par occulter un groupe grandissant de demandeurs d'emploi, même chose pour les exclus de l'emploi dans le cadre des restructurations. Considérez-vous qu'ils soient déjà trop tard pour eux ?

On a aussi beaucoup évoqué lors de la dernière campagne la nécessité d'une alliance emploi non-marchand qui, au vu des enjeux liés à l'essor démographique permettrait de répondre aux besoins de la population tout en créant de l'emploi pour les Bruxellois.

Je ne trouve pas non plus trace de cette alliance emploi-secteur non marchand dans l'accord. Pourtant, nous avons tous dit pendant la campagne que c'était un des vecteurs à développer. J'espère que nous allons rapidement en entendre reparler.

Concernant les Personnes âgées, il n'est fait nulle mention des suites à réserver à l'étude commune menée avec la Commission communautaire commune et la Communauté flamande. Toutes les mesures annoncées en matière d'aide à domicile, d'accompagnement ou d'accueil semblent ignorer

que d'autres pouvoirs publics sont compétents sur cette question, et qu'il est indispensable de mener une action concertée. Tout juste parlez-vous d'organiser des conseils consultatifs communs avec la Commission communautaire commune. C'est un peu pauvre, vous le reconnaîtrez. Nous voudrions une véritable approche transversale.

Il faut saluer la volonté annoncée de travailler sur la programmation des services ambulatoires avec la Commission communautaire commune. C'est évidemment d'autant plus indispensable que nombre de services risquent de se retrouver à cheval sur les deux institutions, puisqu'ils bénéficient de financements à la fois de la Commission communautaire française et précédemment fédéraux : par exemple, les services actifs en matière de toxicomanie. Espérons néanmoins que cette collaboration annoncée ne soit pas une manœuvre dilatoire pour retarder une nouvelle fois l'élaboration de cette programmation, que nous avons, à travers la voix de Jacques Morel, souvent réclamée.

La volonté d'agréer de nouvelles maisons médicales, d'augmenter le nombre de places dans les initiatives d'habitations protégées, d'améliorer le financement des services d'aide à domicile, des services de médiation de dettes ou encore des services de soins palliatifs sera mise en œuvre, précisez-vous, dans le cadre des moyens disponibles. C'est au moment de la discussion du budget que nous verrons si ces bonnes intentions se concrétisent.

Durant la précédente législature, la Commission communautaire française a investi prioritairement dans la politique d'Aide aux personnes handicapées. Ici, point de révolution, ni de nouveaux projets, mais le changement dans la continuité. Le décret inclusion voté à l'unanimité, un des projets phares de la précédente législature, va être mis à exécution. Encore faut-il en saisir la portée : l'inclusion ne concerne pas que le secteur de la personne handicapée. Celle-ci doit aussi se décliner en matière de mobilité, d'écoles, de crèches et s'étendre à l'ensemble des infrastructures.

Quant aux arrêtés du décret, vous évoquez d'éventuelles modifications. Or il faut remodeler profondément plusieurs éléments, notamment le mode de subvention. Pourquoi ne vous engagez-vous que pour les services agréés et pas pour les nouveaux services, comme le Projet de soutien aux activités d'utilité sociale des personnes handicapées (PUSH), le logement inclusif ou les services de loisirs ? Ils sont importants pour développer l'inclusion. Aucune mention non plus de la mise en place du groupe de travail interministériel bruxellois instauré dans le décret. Or il figure parmi les garants de cette l'inclusion.

Pour la grande dépendance, vous reprenez les axes principaux du Plan grande dépendance mis en place par Evelyne Huytebroeck, mais sans la citer. Seule interrogation : pourquoi ouvrir ce plan aux autres types de handicap ? La grande dépendance regroupe déjà beaucoup d'entre eux.

Nulle mention n'est faite du vieillissement de la personne handicapée, de la poursuite de l'accord de coopération avec l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), des collaborations avec le secteur de la santé mentale, de l'accessibilité des lieux, du soutien aux aidants proches.

Enfin et pour clore le chapitre sur le handicap, vous mentionnez, dans le point « Emploi des personnes handicapées », la création d'une cellule au sein de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté francophones (Febrap) pour encadrer les treize entreprises de travail adapté (ETA) - il semblerait d'ailleurs qu'elles ne soient plus que douze. Cette cellule censée être un nouveau projet reprend, en réalité, les missions du chargé de projet instauré depuis des années. Par contre, je ne vois aucune allusion aux

travailleurs en ETA, aux moyens de les soutenir au mieux, qu'ils soient des travailleurs entrants ou vieillissants.

En ce qui concerne la Petite enfance, nous ne pouvons que saluer l'accent mis sur l'augmentation du taux de couverture dans les quartiers affichant un déficit et sur les populations les plus fragilisées. De même, l'intention évoquée d'atteindre à terme un taux de couverture de 50% est très intéressante, même si vous prenez soin d'utiliser le conditionnel... Nous attendrons donc les exercices budgétaires.

Nous avons identifié quelques nouvelles positives en matière de cohésion sociale : une révision du décret et l'arrivée d'agents contractuels subventionnés (ACS) « cohésion sociale » pour 2016, de même qu'un renforcement des moyens.

En 2016, le gouvernement devra déposer un nouveau plan quinquennal et, donc, redéfinir ses priorités, mais vous n'indiquez rien quant à la méthode choisie pour fixer lesdites priorités. Par contre, vous semblez déjà savoir que l'alphabétisation et le soutien scolaire y figureront. À moins que tout ne soit déjà bouclé, nous pensons qu'outre tenir compte des recommandations du Centre régional d'appui en cohésion sociale (Cracs), en concertation avec le secteur, il serait utile de revenir aux sources du décret cohésion sociale et de remettre l'accent sur le travail socioculturel.

Vous parlez peu des écoles de devoirs, pourtant incontournables dans les quartiers les plus précarisés de la Région bruxelloise. Nous souhaiterions que l'école joue pleinement son rôle, ce qui n'est pas le cas. Les écoles de devoirs sont primordiales et répondent à une réelle attente. Vous annoncez des moyens supplémentaires, mais dans certaines communes, la perte partielle des moyens émanant du FIPi, couplée à la perte due aux transferts budgétaires d'une commune à l'autre avec l'actualisation des données socio-économiques, risque de faire mal. Comptez-vous instaurer un moratoire pour permettre à ces écoles de s'adapter ?

En matière d'Accueil des primo-arrivants, vous vous contentez de mettre en œuvre le décret, mais selon quel calendrier ? Deux arrêtés restent à prendre. Quand sera créé le premier bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ?

Vous évoquez les chiffres de dix à douze mille personnes accueillies à terme au sein du parcours, mais avec quelle progression annuelle ? Comment allez-vous cibler les publics prioritaires ? Quelle part des moyens du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPi) sera-t-elle dévolue à l'accueil des primo-arrivants ?

Sous la précédente législature, la Culture et le Sport ont bénéficié d'un plan. Le Plan culturel pour Bruxelles a été longtemps attendu, le Parlement avait participé à son élaboration et l'on retrouve quelques-unes de ses priorités dans la présente déclaration. Nous nous en réjouissons, particulièrement des volets de la proximité et de la diversité.

La mise en place d'un groupe de travail « Culture » au niveau régional répond également à une demande des secteurs culturels francophones et néerlandophones bruxellois. Toutefois, nous déplorons un manquement au soutien des artistes et de la création. En effet, l'accord de majorité de 2009 annonçait déjà une campagne d'information aux artistes, notamment sur les aides existantes, ainsi que le guide des infrastructures culturelles francophones et néerlandophones que vous nous promettez. Nous espérons ne pas encore le lire dans l'accord de 2019.

Le soutien affirmé à Télé Bruxelles est important, la chaîne étant une porte d'entrée dans des foyers diversifiés de la Région bruxelloise. Ainsi, à Saint-Josse, je découvre avec

surprise qu'une vieille dame comme de nouveaux arrivants sont sensibilisés à des problématiques par ce même biais. Télé Bruxelles est un outil de cohésion qui mérite d'être soutenu.

Le Plan sport, présenté cette année encore par Rachid Madrane, a disparu des écrans. Une nouvelle fois, il y a peu d'innovations dans ce domaine, si ce n'est l'Agence bruxelloise du sport, un nouveau guichet à destination des associations sportives. En matière d'action sociale, le gouvernement poursuit et renforce énormément ses actions. C'est étonnant quand on sait combien les FDF s'étaient montrés critiques envers ces politiques. Dans ce domaine, nous restons dans la continuité, notamment au niveau des politiques sur l'égalité femmes/hommes et des violences sexuelles.

Vous avez pointé l'importance du suivi des victimes de viols. Le niveau fédéral n'œuvre pas encore suffisamment dans le suivi des auteurs de viols, mais la Commission communautaire française peut travailler davantage avec les victimes. Nous devons le faire avec suffisamment d'ampleur pour toucher les personnes concernées.

S'agissant des violences sexuelles et conjugales, nous restons dans la continuité des projets initiés sous la précédente législature. C'est positif, mais cela manque d'innovations. Nous notons toutefois la généralisation des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras). Cet outil primordial doit être proposé à tous les élèves, en commençant par ceux de l'enseignement professionnel et technique, malheureusement moins visés que dans l'enseignement général. Or tous les élèves devraient en bénéficier de manière soutenue et sur la durée.

Une attention particulière est portée aux demandes du secteur des maisons d'accueil qui reçoit manifestement plus d'attention en Commission communautaire française qu'en Commission communautaire commune.

Il est aussi piquant de constater que dans la déclaration de la Commission communautaire française, le Plan pauvreté et le test d'impact sont mentionnés alors qu'ils sont oubliés dans la déclaration de la Commission communautaire commune. Nous le regrettons.

En matière de Gouvernance et contrairement à la Région, vous vous gardez bien de parler de révolution. Et pour cause, ce chapitre est un peu maigre. Le plus frappant, c'est qu'on n'y retrouve pas certains points comme, par exemple, la commission de déontologie dont nous avons adopté le principe à la fin de la législature écoulée. Il faudrait rédiger un code, etc. J'espère que ce n'est qu'un oubli et non une volonté de la faire disparaître.

Il en va de même pour la charte associative qu'on ne retrouve plus. Elle est pourtant visée dans la déclaration wallonne par exemple, mais pas du tout à la Commission communautaire française. Sa transposition requiert un accord de coopération évoqué aussi dans la déclaration wallonne. Ceci, tout comme pour les bassins, témoigne d'un manque de dialogue avec nos collègues wallons. Il sera important, indépendamment de la composition des majorités, que ce dialogue puisse avoir lieu.

Concernant le Budget, nous relevons beaucoup de bonnes intentions. La question sera de savoir si les budgets suivent. Sur de nombreux aspects, nous ne voyons pas très clair. Pour ne prendre que les grandes mesures annoncées, par exemple pour la garantie jeunes, nous avons un financement européen durant deux ans et 4 millions d'euros garantis par la Commission communautaire française pour 2014 et 2015. Qu'en sera-t-il au-delà ?

Pour l'Accueil des primo-arrivants à terme, vous souhaitez accueillir 10 à 12.000 personnes, c'est au bas mot 12 millions

d'euros uniquement pour l'apprentissage linguistique et l'accompagnement.

Pour le Plan crèches, nous sommes à 4,8 millions d'euros annuels. Si on compte 750 nouvelles places, environ 5 millions d'euros seront nécessaires. Je ne parle même pas ici du décret inclusion qui doit être mis en œuvre. J'en suis déjà à plus de 20 millions d'euros par an.

Nous soutenons ces politiques, mais nous attendons que le gouvernement nous donne quelques engagements sur la manière dont il va pouvoir dégager ces moyens. On notera toutefois que la Commission communautaire française semble avoir un financement plus large que la Commission communautaire commune qui est soumise à un strict carcan.

En conclusion, au-delà des manques, des incohérences et des échappées budgétaires, ce qui frappe à la lecture de cet accord, c'est combien on reste dans la continuité du précédent. Or, que nous annoncez-vous ? Une seconde naissance, une nouvelle ère pour Bruxelles. À lire l'accord 2014-2019, ce ne sera pas encore pour cette législature.

Nous avons un peu l'impression qu'on repasse les plats alors que nous attendons un nouveau menu. Nous sommes très attachés à une alimentation de qualité, saine, durable, locale, inventive et accessible. Vous ne vous étonnez donc pas que mon groupe compte renvoyer en cuisine ce plat qui manque un peu d'innovation.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)*

**M. le président.**- La parole est à M. Colson.

**M. Michel Colson (FDF).**- La sixième réforme de l'État touche à toute une série de compétences qui entreront ou sortiront de la Commission communautaire française et de son budget.

Face à cet important transfert de compétences, la Commission communautaire française doit dès aujourd'hui développer sa stratégie à long terme pour lui permettre de demeurer une institution qui, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, continue à jouer un rôle majeur dans une Région très majoritairement francophone, et qui contribue à renforcer les liens avec la périphérie bruxelloise. Nous pensons, en effet, que c'est parce que Bruxelles est une grande métropole de langue et de culture françaises qu'elle conserve son esprit d'accueil et d'ouverture. Dans le cadre de cette réforme, les FDF seront particulièrement attentifs aux conséquences de celle-ci sur les acteurs associatifs concernés et veilleront tout particulièrement à ce que le transfert s'opère dans le respect des choix linguistiques et communautaires de ceux-ci.

Par ailleurs, depuis de longues et nombreuses années, la Commission communautaire française tente de rencontrer les besoins quotidiens de la population.

Aujourd'hui, dans un contexte budgétaire difficile lié notamment à son statut institutionnel, à une situation économique dégradée et à une sixième réforme de l'État dont les effets des transferts ne sont pas encore totalement connus, le gouvernement présente une déclaration qui ne manque ni d'ambition ni d'audace.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que pour appliquer ce programme ambitieux et développer des politiques nouvelles au sein de la Commission communautaire française, des moyens supplémentaires devront absolument être dégagés.

Pour ce faire, nous soutenons le gouvernement dans sa volonté d'évaluer en permanence les politiques publiques qui seront mises en œuvre et de mettre en place au sein du Parlement une commission d'évaluation des législations.

Associer les parlementaires à l'amélioration de la gouvernance va dans le bon sens. Les FDF étaient demandeurs, tant à la Région qu'à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française, d'une évaluation de l'ensemble des politiques menées par les gouvernements précédents dans le cadre d'une remise à plat budgétaire en perspective de l'établissement du budget 2015.

Il faut savoir reconnaître que certaines actions entreprises ont atteint leurs objectifs et ne nécessitent plus autant de moyens budgétaires ou, à l'inverse, que d'autres ont été inefficaces et mériteraient d'être revues.

Loin d'être un exercice purement théorique, nous sommes convaincus qu'évaluer l'efficacité des politiques permettra de réaffecter des moyens budgétaires selon des objectifs quantitatifs et qualitatifs précis.

L'évaluation de la politique d'octroi des subsides participe également à cette meilleure gouvernance. Rationaliser toute une série d'aides en sortant de la logique de subsides vers des aides concrètes et/ou des subsides conditionnés à des missions précises qui peuvent être évaluées figurent en tête de nos priorités.

Ces quelques engagements reflètent le nouvel état d'esprit de cette majorité pour améliorer le fonctionnement des institutions et répondre aux nombreux enjeux et défis à Bruxelles.

À cet égard, relever le défi de la qualification, surtout pour les jeunes demandeurs d'emploi, à travers une alliance emploi-formation en lien avec les mondes de l'enseignement, de l'entreprise constitue pour nous le défi social bruxellois prioritaire.

L'objectif du groupe FDF sera de garantir l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins réels des entreprises.

Rappelons qu'en 2007 déjà, Didier Gosuin, dans son ouvrage « Le défi social », ne disait pas autre chose en évoquant cette indispensable nécessité d'allier emploi et formation.

Depuis deux législatures, nous ressasons avec force cette évidence. Nous ne pouvons que soutenir cette volonté du gouvernement de mener cette politique de manière cohérente en les réunissant sous la responsabilité d'un seul et même ministre. Par ailleurs, soutenir la formation en alternance, privilégier la formation en entreprise en y associant systématiquement les PME ou encore renforcer la validation des compétences notamment pour le secteur ambulatoire représente pour nous de réelles avancées.

En ce qui concerne l'Action sociale et la Santé, nous partageons votre volonté de développer une logique de concertation avec les secteurs de la santé et les secteurs de l'action sociale.

Dans ce chapitre, le chantier de l'ambulatoire revêt une importance considérable. L'évaluation prochaine du décret sera donc la bienvenue, nous y veillerons avec grande attention.

Par ailleurs, le gouvernement affiche la volonté de répondre au défi de l'allongement de vie. Si le vieillissement de la population est moins aigu à Bruxelles que dans les deux autres Régions du pays, les prévisions démographiques démontrent sans conteste un accroissement important de la population âgée prévu à partir de 2025, c'est-à-dire demain. Pour les FDF, il est dès lors indispensable de répondre au mammy et papy-boom en créant les conditions d'une plus grande autonomie des personnes âgées à domicile.

Les solutions dégagées dans cet accord quant à cet objectif sont encourageantes. À ce propos, nous apprécions la mise

en œuvre d'un plan pluriannuel contenant des volets relatifs à l'aide à domicile, à la problématique de la démence ou encore à l'élaboration d'un système d'aide aux personnes pour l'entrée en institution résidentielle lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.

De plus, nous nous réjouissons, et ce, dans le cadre des services d'aide à domicile, de la possibilité de revoir les tarifs en lien avec les services agréés par la Commission communautaire commune. Qui plus est, le contingent d'heures - un système d'enveloppe fermée - sera même revu à la hausse pour la première fois. En effet, l'an dernier, tous les services d'aide aux familles ont dépassé leurs quotas, preuve s'il en est que l'offre ne suffit plus à rencontrer la demande. Il y a assurément dans les métiers de l'aide à domicile un bassin d'emploi non négligeable et surtout non délocalisable pour du personnel infraqualifié, en tout cas au départ.

S'agissant des Politiques d'aides aux personnes handicapées, soulignons le soutien au Plan grande dépendance et Plan autisme, tout comme l'établissement d'une programmation pluriannuelle d'investissements relative aux places en centres de jour et en centres d'hébergement, ainsi qu'en termes de services d'aide aux personnes et aux familles.

En matière d'Emploi et de Formation des personnes en situation de handicap, des mesures concrètes sont sur la table pour améliorer l'accès des personnes handicapées au marché du travail. Ainsi, nous apprécions particulièrement la proposition relative à l'inclusion des demandeurs d'emploi handicapés au sein des parcours de formation professionnelle gérés par Bruxelles-Formation ainsi que le soutien aux entreprises de travail aux entreprises de travail adapté (ETA), notamment pour diversifier leurs activités et favoriser les passerelles entre l'emploi adapté vers l'emploi traditionnel, mais aussi le lancement d'une étude juridique et opérationnelle de la reconnaissance des activités de volontariat occupationnel pour les personnes handicapées plus dépendantes.

Concernant le Transport scolaire, nous estimons que la priorité sera de poursuivre les efforts pour optimiser les trajets afin de diminuer les temps de parcours des enfants qui prennent chaque jour, plusieurs heures pour se rendre dans leur école.

Pour aborder la politique de la Petite enfance, nous sommes bien entendu conscients des enjeux liés au boom démographique et des besoins qu'il suscite en termes de création de nouvelles places d'accueil.

À cette fin, nous nous réjouissons des moyens mis en œuvre pour améliorer le taux de couverture dans les quartiers où le besoin est le plus criant, mais nous insistons également sur l'engagement pris par ce gouvernement de soutenir et de conseiller les milieux d'accueil qui ont opté pour Kind en Gezin qui envisagent la reconnaissance et l'agrément à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

En effet, rappelons qu'environ 75% des milieux d'accueil reconnus par Kind en Gezin sont ouverts par des responsables francophones. L'offre actuelle de Kind en Gezin représente 3.500 places. Beaucoup de ces places sont aujourd'hui directement menacées et les FDF souhaitent éviter une politique à deux vitesses de l'accueil de la petite enfance. Cet engagement du gouvernement va déjà dans le bon sens.

En matière de Cohésion sociale, l'un des plus grands défis sera la mise en œuvre du parcours des primo-arrivants avec la collaboration de la Commission communautaire commune. Beaucoup reste encore à faire en la matière et nous veillerons à ce que le déploiement du, ou des, bureau(x) d'accueil pour les primo-arrivants soit le plus efficace possible compte tenu des moyens budgétaires.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler fermement le modèle de société qui est cher à notre groupe, à savoir, le principe de la laïcité de l'État, principe qui vise à mettre l'État au centre du débat, à réunir nos concitoyens autour d'un socle de valeurs communes indispensables au vivre ensemble, à cantonner le religieux à la sphère privée, à respecter l'autre dans sa spécificité et à défendre l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous osons rêver d'un Bruxelles sans aucune place pour la tolérance envers les propos racistes, antisémites, islamophobes, aucune place pour la discrimination, aucune place pour la stigmatisation, aucune place pour l'importation de conflits issus de la rue ou des responsables politiques.

Améliorer la cohésion sociale passe aussi par une révision des critères d'évaluation des projets soutenus ainsi que par la coordination entre les différents niveaux de pouvoir pour renforcer le soutien scolaire et la remédiation notamment au sein des écoles de devoir. C'est dans ce sens que notre groupe soutiendra l'action de ce gouvernement.

Quant au Plan culturel bruxellois, il devra participer à mettre en évidence le caractère essentiellement francophone de Bruxelles tout comme la préservation vigoureuse des liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française et la Région bruxelloise.

Les mesures visant à rationaliser et simplifier le secteur culturel et artistique au bénéfice des artistes doivent être encouragées. Nous n'attendons pas moins de cette déclaration qui reconnaît la culture en tant que vecteur économique et qui soutient ses artistes par des mesures concrètes.

Concernant les Relations internationales, nous avons pour ambition de sauvegarder l'instrument des relations internationales, le Wallonie-Bruxelles international (WBI) qui a permis de construire une politique et une autorité internationales pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. Nous nous réjouissons de son maintien et du renforcement des synergies entre francophones.

Enfin, je terminerai par la partie consacrée au Sport. Depuis longtemps considéré comme le parent pauvre des politiques, nous avons à cœur de le dynamiser. Après la réalisation du cadastre du sport à Bruxelles, nous estimons qu'il était primordial d'en tirer un bénéfice certain pour l'ensemble du secteur.

Outre la nécessité d'informer au mieux les Bruxellois pour leur assurer un meilleur accès à la pratique sportive, la rénovation des infrastructures sportives et l'optimisation de l'occupation des équipements sportifs figurent en tête de nos priorités.

Par ailleurs, si le gouvernement s'est engagé à assurer un meilleur dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous serons particulièrement attentifs à la manière avec laquelle le gouvernement organisera la coordination des politiques menées entre les différents niveaux de pouvoir.

Pour conclure, je le répète cette déclaration de politique générale est ambitieuse, mais les moyens sont rares. Sans évaluation permanente des politiques, pas de marges budgétaires nouvelles et sans marges budgétaires nouvelles, pas de réponse concrète à nos ambitions légitimes pour un mieux vivre, au profit de chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois.

C'est dans ce cadre ainsi défini, négocié sous les auspices de Rachid Madrane - qui a été appelé à d'autres responsabilités - que les FDF soutiennent cette déclaration et accorderont leur

confiance au gouvernement pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**M. le président.**- La parole est à Mme Geraets.

**Mme Claire Geraets (PTB\*PVDA-GO !).**- Je voudrais centrer mon intervention sur la question du handicap et de la grande dépendance. Car l'urgence sociale concerne aussi les handicapés. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la proposition de mise sur pied d'un guichet unique, très important pour les patients et pour les familles.

La grande dépendance, c'est-à-dire le handicap grave, touche 1% de la population. Cela signifie, à Bruxelles, 10.000 personnes et autant de familles. Il s'agit du retard mental et/ou physique, des personnes cérébro-lésées, des victimes d'un accident vasculaire cérébral ou d'un accident de la route ainsi que des personnes autistes.

Le poids affectif et matériel du handicap repose essentiellement sur la famille. C'est en ce sens que nous soutenons le recensement des besoins des personnes handicapées en situation de grande dépendance, car nombre de ces besoins ne sont pas rencontrés à Bruxelles.

Je voudrais rappeler que la Belgique et ses entités fédérées - avec une mention spéciale pour la Région de Bruxelles-Capitale - ont été condamnées en 2013 par le Comité européen des droits sociaux à Strasbourg pour leur accueil défaillant des personnes handicapées de grande dépendance. Cette condamnation dit explicitement que l'on ne peut pas invoquer des questions budgétaires pour justifier ces manquements.

Face à ce manque dénoncé par l'Europe, l'accord ne chiffre aucune proposition. L'accord, le gouvernement dit souhaiter continuer à soutenir les trois institutions reconnues : l'hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes (Hoppa), la fondation ateliers résidences adultes (Fara) et la Coupole bruxelloise de l'autisme. C'est une avancée très appréciée par les familles, mais ces institutions ne représentent ensemble que 56 places.

Le Centre Hoppa, qui n'est pas encore construit, sera le premier centre bruxellois d'hébergement de polyhandicapés adultes. Il comptera 25 places.

L'accord précise qu'il y aura une proposition de programmation pluriannuelle d'investissement relative aux places en centre de jour et d'hébergement. Bien entendu, le PTB\*PVDA-GO ! suivra de près ce qu'il en sera concrètement.

Il est important de préciser que la plupart des centres d'hébergement sont des initiatives privées prises le plus souvent par des familles qui n'en peuvent plus.

Le Plan autisme, présent dans les programmes électoraux des partis de la majorité, n'apparaît pas dans votre accord de majorité.

Quant à l'inclusion des personnes handicapées, le gouvernement prévoit sa mise en œuvre « au regard des moyens disponibles ».

En conclusion, face à l'urgence sociale du handicap en Région bruxelloise, des mesures proposées vont dans le bon sens, mais elles apparaissent très insuffisantes et imprécises. Pour le PTB\*PVDA-GO ! et comme l'a rappelé la Cour européenne des droits de l'homme, il est du devoir du service public de prendre en charge l'accueil des personnes handicapées.

Nous suivrons donc de près les réalisations concrètes des propositions.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO ! et du groupe Ecolo)*

**M. le président.**- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- « La Commission communautaire française est confrontée à un tournant de son histoire institutionnelle. » Ce sont les premiers mots du texte de la déclaration de politique générale. Ce sont aussi les propos que vous avez tenus en clôturant votre discours, Madame la Ministre-Présidente, en insistant sur les réalités budgétaires avec les lesquelles nous devons composer, tout en soulignant le défi identitaire de cette institution francophone au sein de la Région bruxelloise.

En dehors du contexte institutionnel que nous vivons, je constate que l'histoire de la Commission communautaire française est parsemée de ces défis, pas toujours qualifiés d'historiques... Quoique, lors du transfert de compétences de la Saint-Quentin, nous qualifions déjà ce moment d'historique.

Toujours est-il que, depuis 25 ans, la Commission communautaire française doit faire face à des défis permanents, tant institutionnels que budgétaires et identitaires. C'est une petite institution qui a toujours eu des difficultés à s'affirmer et à se faire connaître des Bruxellois mais, fait remarquable, à chaque législature, elle relève ces défis avec détermination. Grâce, bien sûr, à l'engagement et au professionnalisme de son administration, mais aussi et surtout grâce à l'investissement et la qualité des acteurs associatifs, dont l'action s'inscrit dans un modèle de concertation voulu, porté et assumé aussi bien par le politique que le monde associatif.

Je souligne que la déclaration de politique générale consacre sans ambiguïté la saine collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur associatif et non marchand. Ces dernières années, le rôle du secteur associatif aura pris de plus en plus d'ampleur. On lui reconnaît même la qualité d'être devenu un gisement d'emplois dont la valeur sociale ajoutée est incontestable. La Commission communautaire française existe donc principalement par le biais des réseaux associatifs. C'est par conséquent dans un rapport de respect mutuel, de collaboration et non de hiérarchie stricte que la relation entre ces deux acteurs doit être envisagée pour relever les défis qui nous attendent.

Aujourd'hui, à qui nous adressons-nous au départ de cette tribune ? Bien entendu, à chaque Bruxellois. Nous rêvons tous de voir notre balcon garni de concitoyens avides d'un futur flamboyant. Mais nous ne sommes pas dupes, ce sont surtout les corps intermédiaires qui suivent aujourd'hui nos travaux, en l'occurrence les représentants des multiples associations.

Ces représentants sont à la fois inquiets pour l'avenir de leur institution, pour leur avenir propre - ce qui est légitime - et surtout, au sujet des missions qui leur seront nouvellement confiées par la sixième réforme de l'État.

Cette réforme, aucun d'eux ne l'a voulue mais, principe de réalité oblige, nous devons tous l'assumer. Dans les assemblées fédérales, nous avons clamé qu'elle serait une opportunité pour Bruxelles. Nous sommes au pied du mur. Loin des discours incantatoires, nous avons cinq années devant nous pour réussir cette nouvelle architecture institutionnelle de façon à mieux répondre aux besoins des Bruxellois.

Face à ce florilège d'inquiétudes sur le contenu et à ces nouvelles opportunités, il est de notre devoir de tenir un propos

franc et clair à l'égard des nombreux acteurs. Si les transferts de compétences initiés par la sixième réforme de l'État et les accords de la Sainte-Émilie ont débuté cette année, reconnaissons que les contours précis de leur mise en œuvre par la Commission communautaire française restent encore à définir. Et le flou persistant autour de l'avenir de cette institution empêche le développement d'une vision stratégique qui nous permettrait de mettre en place dès aujourd'hui, les politiques ambitieuses dont les Bruxellois ont besoin.

Il devient donc plus qu'urgent de nous doter d'un calendrier prévisionnel précis - et de nous y tenir - afin d'encadrer le transfert des compétences qui nous seront dévolues dans les meilleures conditions.

Nous insistons sur la nécessité d'entamer les travaux sur ces réformes dans les plus brefs délais, afin de rendre opérationnel le transfert des nouvelles compétences dès le 1er janvier prochain.

En effet, je rappelle que si les compétences sont déjà transférées, les budgets ne le seront pas avant cette date.

Notre première demande, à votre égard, mais aussi notre premier engagement, en tant que parti membre de la majorité, sera donc de veiller à la rédaction d'un calendrier prévisionnel précis et au respect de la date butoir de fin septembre, date à laquelle est annoncé le premier rapport du groupe de travail dont il est question dans la déclaration de politique générale.

Nous souscrivons bien entendu à l'ensemble des objectifs et principes qui sous-tendent l'action de la Commission communautaire française durant les cinq années à venir. À cet égard, je tiens à souligner la nécessité de préserver les financements acquis par les institutions actives sur le territoire bruxellois en fonction du principe de « standstill », la nécessité d'assurer la cohérence des politiques de santé, des politiques des aînés, des personnes handicapées, et la nécessité d'assurer enfin l'accès de tous les citoyens à un panel le plus large possible de prestations de qualité. Ces politiques sont en effet essentielles pour l'ensemble de la population, voire vitales pour les personnes les plus fragiles.

Ce travail ne sera rendu possible que via la mise en place d'une concertation approfondie, suivie et constructive avec l'ensemble de nos homologues communautaires et régionaux.

Après la rédaction d'un calendrier prévisionnel, nous en appelons donc, et il s'agit de notre deuxième demande, à la mise en place rapide de mécanismes de coordination et de concertation avec ces différents partenaires.

Le secteur associatif est l'ADN d'un monde qui valorise la responsabilité et l'engagement proactif. C'est un espace créateur de sens et de liens sociaux. Il fallait bien que vous en reconnaissiez la valeur au sein de cette déclaration et nous vous en remercions. Je rappelle à ce propos les trois principes fondamentaux auxquels nous resterons tous attentifs : l'égalité de traitement entre les associations, la liberté d'association et d'initiative citoyenne et le développement de la concertation.

Un mot maintenant à propos des principaux enjeux. Le premier concerne la Formation professionnelle.

Si nous voulons mener une action efficace en matière d'aide à la mise à l'emploi, nous devons nous attaquer à une des racines du problème qui réside dans l'inadéquation entre les qualifications acquises et les exigences réelles des employeurs.

La mise en place d'une alliance emploi-formation intégrée soulève à cet égard de réels espoirs : elle doit être capable de jeter des ponts entre l'enseignement et le marché de l'emploi. Dans ce contexte, nous saluons l'ouverture du Comité

bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) élargi aux pouvoirs communautaires.

Cette inclusion nous permettra de prendre pleinement part à l'élaboration et l'orientation stratégique de cette alliance. Nous serons particulièrement attentifs à la mise en place du groupe de travail opérationnel, créé au sein du CBCES, qui détectera, entre autres, les nouveaux besoins et métiers de Bruxelles. Le but est que la Commission communautaire française puisse être pleinement associée aux travaux qui seront menés.

Pour réussir ce pari de l'alliance emploi-formation, nous plaidons pour que le Pacte pour Bruxelles qui en découlera fixe des objectifs chiffrés pluriannuels. Nous soutenons également la volonté de garantir une solution à chaque jeune à travers le déploiement de la garantie pour la jeunesse, initiée fin 2013. Nous serons donc très attentifs à la création annuelle des 3.000 places de formation et 2.000 places de stage qui permettront de mieux armer nos jeunes face au monde du travail.

En 2013, 20% des jeunes Bruxellois étaient concernés par le décrochage scolaire. Sachant qu'un diplôme reste une véritable plus-value, indépendamment des qualifications ultérieures suivies, nous suivrons avec grand intérêt les initiatives visant à lutter contre ce décrochage scolaire et l'exclusion sociale et économique qui en découle.

À cet égard, il nous semble indispensable de soutenir et développer le projet pilote appelé « Service Citoyen » qui peut répondre directement aux demandes de centaines de jeunes et aux besoins de nombreuses associations. Une évaluation de ce projet est en cours, voire presque terminée, et donne des résultats particulièrement intéressants et porteurs d'espoir.

L'autre problème majeur, dans le cadre de la mise à l'emploi, est celui de la mauvaise connaissance des langues. Les chiffres sont connus, je ne vais pas les rappeler. Nous suivrons donc avec intérêt la mise en place de programmes de formation en immersion et le développement de stages d'immersion linguistique en entreprise. Nous soutiendrons également l'extension de l'accessibilité de la plate-forme Brulingua à tous les Bruxellois, à l'image de ce qui se fait ailleurs en Belgique.

J'en viens aux enjeux de la Santé et du Social.

D'abord, nous imaginons bien que les politiques de santé s'intégreront dans le plan global bruxellois de Santé annoncé au niveau bicommunautaire. Et précisément, en cohérence avec les autres déclarations de politique régionale, la santé et la première ligne de soins de santé se trouveront renforcées. De nouvelles maisons médicales seront reconnues. Les maisons médicales sont des lieux où l'on peut renouer avec un suivi médical et social, où l'on peut développer la santé communautaire et assurer une permanence médicale.

Le nombre de personnes âgées dépendantes augmente et continuera d'augmenter fortement dans les prochaines années. L'aide à domicile est l'un des éléments du dispositif de maintien à domicile des personnes âgées qui souhaitent vieillir chez elles, et qui constituent la majorité d'entre elles. Nous serons particulièrement attentifs au soutien et au renforcement des multiples acteurs du maintien à domicile, plus particulièrement à leur formation, leur statut, leur reconnaissance et leur financement.

La déclaration de politique générale prévoit que le gouvernement élaborera un plan pluriannuel et multiforme de déploiement en matière d'accompagnement et d'accueil des personnes âgées. Selon nous, cela implique que pour répondre à la demande, l'offre devra se développer quantitativement, mais aussi qualitativement.

### C.R. N° 3 (2014)

Un mot à propos du secteur de la promotion de la Santé, que vous connaissez bien et qui vit une situation curieuse, pour ne pas dire paradoxale. Ses compétences sont de plus en plus reconnues et utilisées par un nombre toujours plus important de communes et d'institutions ; il se structure de mieux en mieux. Rappelons, Madame la ministre, la refonte de ce secteur entamée en 2009 et 2010 à votre initiative. Depuis, il poursuit sa structuration, notamment au travers du Centre bruxellois de promotion de la santé. Il représente plusieurs centaines d'emplois et développe des compétences tous azimuts. Et pourtant, il n'est pas rassuré quant à son avenir.

Je plaide, nous plaidons pour une valorisation importante des compétences de ce secteur en vue du développement des politiques transversales, plus précisément dans le cadre de l'évaluation des politiques, puisque la déclaration de politique générale y fait référence.

Il y est question de « processus d'évaluation permanent des politiques publiques ». L'apport méthodologique du secteur de la promotion de la santé serait à cet égard très intéressant. Nous serons particulièrement attentifs à sa représentation dans les instances de concertation relatives aux politiques sociales et de santé.

Nous allons un pas plus loin en plaidant pour que la promotion de la Santé soit aussi représentée et prise en considération dans le développement d'autres politiques telles que le Logement, l'Environnement, l'Aménagement du territoire... Ce secteur a des choses à dire sur l'incidence de l'Urbanisme sur la santé et le bien-être des individus.

Quant aux personnes en situation de handicap, cela fait maintenant des années que nous plaidons pour l'adoption d'une réelle politique transversale en matière d'aide et de soutien aux personnes handicapées. Nous saluons donc la volonté affichée par le Collège de voir ces questions liées au handicap intégrées à l'ensemble des politiques qu'il sera mené à conduire, toutes matières et tous objectifs confondus. Nous veillerons donc à sa pleine application dans les faits.

Nous rappelons également le caractère interinstitutionnel de la Politique du handicap. Notre action communautaire ne pourra avoir d'effets sans la contribution de la Région, compétente en matière d'urbanisme, de mobilité, d'accessibilité, de logement, etc. Elle ne se fera pas non plus sans le concours de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente dans des domaines tels que l'enseignement, la culture ou la promotion du sport et du sport paralympique.

Ainsi, l'inclusion de nos concitoyens doit être pensée et conçue comme une série de cercles concentriques, chaque cercle participant au changement des pratiques. Dans ce contexte, notre objectif est triple :

- assurer la cohérence des actions menées à tous les niveaux en matière d'aide et de soutien aux personnes malades et handicapées, ainsi qu'à leurs familles ;
- garantir au sein de toute politique et action menée par les autorités publiques les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de chacun ;
- assurer l'accès de tous à des services de qualité, adaptés et suffisants.

La question de l'inclusion des personnes handicapées reste pour nous primordiale. Elle a été bien initiée par Mme Huytbroeck, dont je salue les initiatives en la matière. À cet égard, le décret inclusion adopté en fin de législature constitue le point de départ d'une action que nous voulons rapide et efficace en faveur de leur libre et pleine participation à la vie sociale et quotidienne. C'est pourquoi nous plaidons

pour une adoption rapide des arrêtés d'exécution nécessaires à sa mise en œuvre.

De plus, nous insistons sur le fait que ce décret ne pourra s'appliquer intégralement que si toutes les ressources et compétences nécessaires sont disponibles et mobilisées. Il véhicule donc, de manière sous-jacente, un droit aux ressources.

La consécration d'un droit à vivre dans le milieu ordinaire, de son choix, soulève des espoirs, tant pour des individus, que des familles et des associations. Nous ne pouvons pas les décevoir !

Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que la mise en œuvre de ce texte soit assortie des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à sa complète réalisation. Cette question des moyens se révèle également cruciale dans le cadre de la grande dépendance. L'aide apportée à la personne lourdement handicapée ne peut pas être considérée comme un privilège.

Cette aide relève simplement du droit à une vie décente pour tous. C'est pourquoi nous veillerons à ce que la programmation pluriannuelle d'investissement relative aux places en centre de jour et d'hébergement ainsi que les services d'aide aux personnes et aux familles soient dotées des moyens nécessaires.

Nous plaidons aussi pour une amélioration rapide de notre réponse à la situation des personnes handicapées de grande dépendance.

C'est pourquoi, outre le recensement des besoins existants, l'extension du plan « grande dépendance » et l'amélioration de l'offre de répit, nous veillerons :

- à renforcer les moyens de prise en charge en milieu résidentiel pour les personnes en situation de grande dépendance ;
- à apporter un meilleur soutien auprès du domicile des familles aux personnes qui présentent un niveau de dépendance plus faible et ce, afin de libérer des places en milieu résidentiel ;
- à développer plusieurs centres de ressources partagées ;
- à créer un indice pour des lits spécifiques « double diagnostic » et ce, en concertation avec le niveau bicommunautaire ;
- à stabiliser les services actuels et s'assurer de la création d'une unité hospitalière « double diagnostic » avec les niveaux bicommunautaire et fédéral ;
- à accélérer le traitement des demandes de reconnaissance de handicap, y compris pour les cartes de stationnement et
- à intégrer l'augmentation des places pour les personnes en grande dépendance dans les projets urbanistiques.

Nous saluons enfin les engagements pris en faveur de l'Emploi des personnes handicapées. La création d'une cellule spécifique destinée à l'encadrement et l'orientation de nos 13 entreprises de travail adaptées (ETA) répond pleinement à nos attentes.

Cependant, cette politique ne peut avoir de sens et d'ambition que si elle se voit doter des moyens financiers nécessaires à son bon fonctionnement. C'est pourquoi nous plaidons pour que puissent être garanties structurellement les aides octroyées annuellement aux ETA.



Cette garantie devrait se voir assortie d'un véritable plan d'investissement pluriannuel de relance garantissant l'emploi au sein des ETA et favorisant les passerelles entre « emploi adapté » et « emploi traditionnel ». Nous serons particulièrement attentifs à ces questions, comme aux nouvelles réponses qui seront données à l'épineux dossier du transport scolaire des jeunes en situation de handicap.

Bruxelles est confrontée à une explosion démographique record à l'échelle européenne et particulièrement en ce qui concerne les jeunes enfants. En réponse à cette situation, l'objectif de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française est ambitieux : offrir une place en crèche pour un enfant sur deux d'ici 2024. Suite aux péripéties juridiques du Plan crèches et, grâce au pragmatisme et au sens de créativité du Collège, la Commission communautaire française est aujourd'hui en charge du soutien à la politique de la petite enfance. En 2013, le Parlement a approuvé un nouveau décret visant à financer de nouvelles places d'accueil via un appel à projets pluriannuel. Ces appels à projets seront renouvelés. Nous nous en réjouissons.

Une toute autre question est abordée pour la première fois au sein de la déclaration de politique générale dans la déclaration : la question de la prostitution. « La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté » : telle est la position énoncée dans la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Ce texte a été ratifié par la Belgique. Nous sommes heureux de constater que la lutte contre l'exploitation sexuelle et la criminalité associée au système prostitutionnel sera un sujet traité conjointement par le Collège et l'Observatoire de la sécurité et la prévention.

L'enjeu n'est plus de démontrer la nécessité de devoir gérer la thématique prostitutionnelle. La multiplication des interventions politiques prouve que le phénomène interpelle, dérange et requiert une gestion sérieuse tant des personnes prostituées elles-mêmes, que des clients, des nuisances entourant le phénomène que des proxénètes.

Comment ? En évitant de globaliser systématiquement le sujet et donc de tomber dans le travers qui consiste à avoir une approche binaire de la question : pour ou contre la prostitution. La question essentielle est de savoir de quoi on parle quand on parle de prostitution, les objectifs que l'on poursuit dans l'accompagnement des thématiques qui la renferment et les moyens que l'on se donne pour optimiser la réalisation de ces objectifs. L'enjeu est surtout de souligner l'urgence qu'il y a de favoriser une réelle concertation entre tous les acteurs concernés, et de donner aux associations les moyens pour encadrer le public visé de manière optimale.

J'en viens au dispositif prévu pour renforcer la Cohésion sociale au sein de notre société bruxelloise. À cet égard, le parcours d'accueil des primo-arrivants doit fournir les informations nécessaires pour favoriser leur autonomie et l'exercice de leur citoyenneté par la participation pleine et entière à la société.

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'optimiser cet outil en permettant à un maximum de personnes de bénéficier de ces programmes d'alphabétisation, d'apprentissage du français, d'éducation à la citoyenneté, d'intégration à la vie sociale et économique, de formation professionnelle et d'aide à la mise à l'emploi.

Au niveau Culturel, la déclaration de politique générale propose de créer un groupe de travail dont la mission sera de structurer la stratégie culturelle et socioculturelle sur le territoire bruxellois.

Par ce fait, elle répond aux questions qui se sont posées lors de l'élaboration du Plan culturel pour Bruxelles et les Assises du développement territorial de la culture, initiés sous la législature passée. Nous faisons donc une œuvre utile et une œuvre de cohérence en inscrivant cette action dans ce qui avait été initié lors de la précédente législature.

J'en viens au Sport et plus particulièrement à l'activité physique qui évolue parallèlement à notre mode de vie. Si le travail excessif des périodes antérieures a contribué à un vieillissement prématuré de la population, l'accroissement du travail sédentaire et le manque d'activité physique tendent aujourd'hui à priver un grand nombre d'individus d'une stimulation nécessaire à leur santé et leur bien-être.

La pratique régulière d'un sport améliore le bien-être émotionnel, le bien-être physique, la qualité de vie et la perception de soi. Ce rôle bénéfique se retrouve aussi bien chez les adolescents que chez les personnes âgées. Il est également largement démontré que la qualité de vie des malades chroniques se trouve améliorée, ainsi que celle de certaines catégories de handicaps, lorsqu'il existe une offre d'accompagnement qui permet la pratique régulière d'une activité physique.

Par ailleurs, le soutien aux associations et la création d'une Agence bruxelloise du sport permettra aux différents acteurs de s'adresser à un interlocuteur unique pour une plus forte coordination et efficacité, ce qui est excellent.

Chers Collègues, je prenais donc un peu de recul sur le caractère historique du moment que vit notre Commission communautaire française.

Cela ne gomme en rien la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés, encore moins les obligations qui sont les nôtres pour répondre aux besoins des Bruxellois. En s'étant doté d'une déclaration de politique générale sérieuse et réaliste, la majorité a fixé le cadre dans lequel elle devra déployer autant les moyens qui lui sont confiés que la créativité nécessaire pour résoudre les équations difficiles qui, comme à chaque législature, se dresseront devant elle.

Mais, au cdH, nous sommes et restons confiants !

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**M. le président.**- La parole est à Mme Jamouille.

**Mme Véronique Jamouille (PS).**- Un point me réjouit particulièrement dans votre déclaration, à savoir la priorité donnée aux synergies et articulations entre Enseignement, Formation et Emploi. On ne peut que s'en féliciter vu le taux important de jeunes Bruxellois quittant chaque année l'école sans diplôme à la fin de l'enseignement secondaire.

Ces sorties sans diplôme constituent l'un des indicateurs d'un problème de maîtrise d'une série de compétences fondamentales pour l'intégration sociale, culturelle et citoyenne des jeunes issus des milieux populaires et pour leur insertion durable dans l'emploi. Ils arrivent avec trop peu d'atouts et de compétences sur un marché du travail bruxellois particulièrement exigeant.

Je rappelle à cet égard que Bruxelles a la chance de disposer d'atouts dans la mise en œuvre concrète des synergies et articulations entre Enseignement, Formation et Emploi.

Depuis 17 ans, la Commission consultative formation-emploi-enseignement (CCFEE), que j'ai eu le plaisir de présider jusqu'il y a peu, a construit, à travers ses avis, études et analyses, une réelle confiance entre les acteurs scolaires, ceux de la Formation, de l'Emploi, de l'Insertion socio-professionnelle, sans oublier les partenaires sociaux. Une culture de la coopération, donc.

Ce travail est également passé par de nombreuses collaborations avec le BNCTO (Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding), son équivalent flamand, et le Conseil économique et social.

J'appelle à alimenter la future alliance emploi-formation, pièce maîtresse du pacte pour Bruxelles, de l'ensemble de ce travail. Il est le fruit d'un effort commun aux opérateurs dont les déclarations bruxelloises (Commission communautaire française et Région) en appellent à la coopération.

C'est d'autant plus nécessaire que, ainsi que Mme Genot l'a rappelé, l'accord de coopération relatif aux bassins de vie, que notre Parlement a adopté en avril dernier, va transformer la CCFEE en instance opérationnelle du bassin enseignement qualifiant-formation-emploi. Il va donc la transformer en outil pratique d'appui à l'opérationnalisation des articulations emploi-enseignement-formation, et ce, en concertation avec les interlocuteurs sociaux et tous les acteurs concernés par ces trois champs.

Cette dynamique de bassin sera utile au Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) élargi qui sera, lui, le lieu stratégique de dialogue et de décision entre les ministres de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement d'une part et les interlocuteurs sociaux d'autre part.

Comme l'accord de coopération bassins le prévoit, elle nourrira le CBCES et permettra la concrétisation de ses orientations.

Si l'on veut éviter de créer les nouveaux « bidules » évoqués par Mme Genot - et c'est en ce sens que j'ai personnellement lu les accords -, le futur groupe de travail enseignement-formation-emploi régional devra se concrétiser par une intégration du bassin du côté francophone et d'outils semblables, tels le BNCTO, du côté flamand.

Les futurs accords de coopération avec les Communautés, évoqués dans les accords, sont une opportunité pour créer le modèle bruxellois de synergies emploi-formation-enseignement. Le travail réalisé par la Commission consultative formation-emploi-enseignement (CCFE) et celui qui reste à réaliser par le bassin constituent sur ce point des appuis essentiels. J'espère que nous pourrons les saisir tous ensemble.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**M. le président.**- La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).**- Sur l'égalité homme-femme, liée à la politique de la Petite enfance, nous avons pour la première fois un gouvernement paritaire. Le PTB se réjouit de cette égalité d'autant plus que le Collège de la Commission communautaire française est présidé par une femme, Mme Fadila Laanan.

Deux faits d'autant plus marquants quand on sait qu'il existe encore aujourd'hui une inégalité structurelle entre les femmes et les hommes. Malgré de nombreuses décennies de luttes pour l'égalité entre femmes et hommes, celle-ci fait encore défaut sur bien des plans. La crise, elle-même, mais aussi certaines mesures prises par le gouvernement fédéral frappent plus durement les femmes et élargissent encore le fossé.

La répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes est encore présente de façon très manifeste dans les familles belges. Cette répartition inégale des rôles se traduit, entre autres, sur les tâches d'éducation. Trop de femmes sont encore forcées d'arrêter de travailler, car elles ne trouvent pas de place dans une crèche en temps voulu.

Si nous voulons travailler de manière conséquente à renforcer l'égalité hommes-femmes, nous devons veiller à créer une offre de places suffisantes pour la petite enfance. Environ 80% des femmes assument la plus grande part des tâches ménagères et familiales. La combinaison entre famille et travail est de plus en plus difficile pour bien des femmes. Je pense particulièrement aux femmes, confrontées à ce manque de places d'accueil, qui n'ont d'autre choix que de prolonger leur congé de maternité en enchaînant avec un congé parental ou bien celles qui font le choix de diminuer leur temps de travail ou encore d'abandonner leur vie professionnelle. Le choix d'un temps partiel est bien souvent imposé plutôt qu'un choix délibéré.

**M. le président.**- Je rappelle qu'il n'est pas autorisé de filmer et de retransmettre d'initiative les interventions dans cette assemblée. Les séances sont publiques mais la publicité doit se faire dans le respect des pratiques convenues.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).**- Pour y remédier, nous devons prendre des mesures radicales de façon à ce que les femmes ne doivent plus assurer la majeure partie des tâches d'éducation. La piste principale reste la création de places supplémentaires dans le secteur public selon le principe un enfant une place, afin que la conciliation travail et famille soit un droit pour toutes.

Notre accord mentionne la création de 750 nouvelles places par an. Permettez-moi deux remarques sur cet objectif. D'abord bien que très ambitieux, il reste toutefois en deçà de ce que les acteurs du secteur demandent. Je me réfère par exemple à la Ligue des familles qui parle d'un objectif de 1.300 places par année, soit pratiquement le double de l'objectif que vous proposez.

Ensuite, nous vous invitons à être attentifs aux proportions de places qui seront créées d'un côté dans les crèches subventionnées, et de l'autre, dans les structures agréées, pour des questions d'accessibilité en termes de coût, mais aussi pour des questions de qualité. Le PTB favorise bien entendu le premier type de crèches, c'est-à-dire celles qui sont subventionnées.

En effet, il faudra être attentif à ne pas succomber aux remèdes miracles pour accroître rapidement le nombre de structures d'accueil. Il y a par exemple les gardiennes qui malgré toutes les promesses faites doivent encore se contenter d'un statut précaire. Il y a aussi les initiatives indépendantes comme les crèches privées qui sont subsidiées de façon limitée et qui sont soumises à des normes moins sévères.

Enfin, le PTB restera attentif au risque de marchandisation de l'Accueil de la petite enfance et, de manière générale, au risque de la marchandisation du secteur de l'aide aux personnes.

Pour terminer sur la politique de la Petite enfance, nous vous rejoignons entièrement lorsque vous précisez dans votre accord : « Tous les citoyens doivent pouvoir accéder à des crèches de qualité sans discrimination quant à leur statut d'emploi. » Le PTB s'en réjouit et sera attentif à l'application de ce principe, car, à l'heure actuelle, dans certaines communes, les femmes au chômage voient la place de leur enfant être cédée aux femmes qui travaillent. Il n'est aucunement tenu compte du fait qu'elles doivent chercher un travail et être en mesure du jour au lendemain d'accepter un emploi.

Comment éviter toute forme de discrimination ? C'est la question principale. Pour mon parti, la pénurie de places en est la première cause.

Le Collège veut accroître le nombre de places dans l'enseignement, en particulier dans l'enseignement spécialisé, et améliorer les conditions de travail et d'enseignement.

Évidemment, c'est positif. Mais il affirme aussi vouloir finaliser le travail mené en vue de la fusion de la Haute école Lucia de Brouckère, organisée par la Commission communautaire française, avec la Haute école Francisco Ferrer, organisée par la Ville de Bruxelles.

Certes, pourquoi pas ? Deux craintes demeurent, toutefois, que nous ont confirmées le représentant des étudiants et le syndicat d'enseignants. En effet, alors que le Collège entend améliorer les conditions de travail et d'enseignement, le risque est grand que la fusion soit l'occasion de réduire la voilure et de rationaliser le nombre du personnel enseignant. Il l'est d'autant plus que certaines sections sont organisées dans les deux hautes écoles. De plus, qu'en sera-t-il de l'accessibilité à l'enseignement supérieur, un objectif visé par vos partis à la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

En effet, le minerval de la Haute école Lucia de Brouckère s'élève à 170 euros alors que celui de la Haute école Francisco Ferrer monte entre 450 et 500 euros. En aucun cas, la fusion ne pourra être l'occasion d'augmenter le minerval et de réduire le personnel. Le PTB y sera particulièrement attentif.

Comme précisé dans votre accord, aujourd'hui, une très large partie de la population n'a pas accès à la Culture. C'est le cas des catégories socio-économiques les plus fragilisées, mais aussi de la majorité des travailleurs.

L'accès à la Culture doit être démocratisé dans le but de renforcer son rôle émancipateur et rassembleur. Pour mon parti, ces objectifs ne peuvent être atteints dans la logique marchande actuelle. Vous le soulignez, notre pays peut se vanter d'avoir un secteur artistique très riche. Nous devons le préserver et travailler à la démocratisation de la culture. Mais contrairement à la logique de votre accord, elle ne doit pas

être un outil économique au service du tourisme et de la concurrence entre les villes. En d'autres mots, elle doit pouvoir se développer en dehors de la logique de city marketing.

Ce risque de marchandisation est aussi dénoncé par une majorité d'artistes, en particulier par M. Fabrice Murgia, qui déclarait : « Le spectacle n'existe pas que dans les gradins ». La culture doit être un réel outil d'émancipation pour tous. Nous devons donner toute la place au public et au collectif afin de ne pas laisser la culture aux seules mains du marché.

Le secteur artistique belge est aussi un moyen pour les artistes de renvoyer une image de notre pays caractérisée par la diversité et la tolérance. Pour soutenir cet outil et lutter contre la division culturelle de la Belgique, nous devons favoriser les initiatives culturelles et artistiques bilingues.

Nous devons stimuler l'échange et la collaboration entre les différentes institutions, associations et acteurs.

Pour terminer sur le thème de la Culture, je voudrais vous soumettre une proposition qui émane directement de notre programme. Dans les différents accords bruxellois, vous parlez de développer le bilinguisme, ce que le PTB, dernier parti unitaire et bilingue de notre pays, ne peut que soutenir avec ferveur. Hier encore, M. Vervoort soulignait que nous étions bruxellois avant d'être francophone ou néerlandophone. Pourquoi, dès lors, ne pas soutenir la création d'une télévision régionale bilingue qui fusionnerait Télé Bruxelles et TV Brussel.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO !)*

Dans cet accord, il y a évidemment de bonnes intentions, mais, malgré cela, nous gardons plusieurs craintes. Dès lors, à moins que vous n'arriviez à les lever lors de votre réponse, nous ne pourrions malheureusement vous accorder notre confiance lors du vote.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO !)*

La séance est suspendue à 11h41.

Présidence de M. Hamza Fassi-Fihri, président

La séance plénière est reprise à 14h14.

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf  
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

**M. le président.**- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

**DÉCLARATION-PROGRAMME DU COLLEGE  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**POURSUITE DE LA DISCUSSION**

**M. le président.**- La discussion relative à la déclaration-programme du Collège est reprise.

La parole est à Mme Laanan, ministre-présidente du Collège, pour répondre aux interventions des membres de l'Assemblée.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- Je vous remercie pour les différentes interventions de ce matin concernant la présentation de la déclaration de politique générale. J'ai apprécié vos critiques constructives, qu'elles viennent de la majorité ou de l'opposition. La minorité ne nous accordera sans doute pas sa confiance pour les cinq années à venir, mais je crois que nous aurons l'occasion de les convaincre sur certains dossiers et projets.

Venons-en donc aux réponses à vos questions. L'exercice sera sans doute frustrant aujourd'hui, mais nous aurons, lors de la confection du budget 2015, l'occasion de revenir en détail sur les différents points.

Le gouvernement francophone bruxellois s'est engagé à maintenir le budget de la Commission communautaire française en équilibre structurel. Les politiques en cours ainsi que les politiques nouvelles feront l'objet d'une évaluation permanente afin de veiller à leur plus grande efficacité et leur cohérence avec les politiques menées par les autres niveaux de pouvoir sur le territoire de la Région bruxelloise.

Le suivi de la réforme de l'État a été évoqué par l'ensemble des intervenants. La mise en œuvre de ces réformes sera notre première priorité de travail.

Cette réforme devra se faire en collaboration avec la Commission communautaire commune, notamment pour ce qui concerne la migration d'institutions de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune. Nous veillerons à ce que cette dernière se déroule dans les meilleures conditions. Un groupe de travail technique sera constitué assez rapidement à cet effet. Il se réunira dès la rentrée.

Par ailleurs, Mme Genot et M. Van Goidsenhoven, nul doute que vous userez de votre pouvoir d'interpellation pour vérifier l'ensemble de nos travaux. Et pour bien le connaître, je sais aussi que M. du Bus de Warnaffe sera très attentif à notre action. Sachez en tout cas que notre volonté est de progresser de telle sorte qu'au 1er janvier 2015, nous puissions lancer nos politiques.

Pour conclure sur la réforme de l'État, vous n'ignorez pas que le gouvernement francophone bruxellois travaille depuis des mois sur ce dossier. La Commission communautaire française a pris part à l'élaboration et à la finalisation des protocoles d'accord avec le pouvoir fédéral et les entités fédérées.

Je souhaiterais aborder une question qui a fait réagir Mme Genot, M. Van Goidsenhoven et M. du Bus de Warnaffe, notamment.

Le gouvernement francophone bruxellois entend renforcer, par le biais de plusieurs outils, la création, au sein de la Région, de collaborations étroites entre l'Emploi, la Formation et l'Enseignement.

La conclusion d'une alliance telle que reprise dans la déclaration-programme de la Commission communautaire française sera bien sûr la traduction concrète de la volonté d'avancer dans cette direction, telle qu'affichée par mon gouvernement.

La valorisation des compétences est un enjeu majeur pour notre Région. C'est pourquoi nous allons intensifier les dispositifs de validation de compétences et de certification des compétences acquises. Pour ce faire, nous simplifierons et renforcerons la visibilité de ces dispositifs, tout en les évaluant.

Concernant les cellules de reconversion en cas de licenciement collectif, la Commission communautaire française participe déjà activement à leur mise en place, en ce compris lorsque des licenciements collectifs ont lieu sur le territoire de plusieurs Régions de notre pays.

À la question relative aux chiffres qui a été pertinemment posée par Mme Genot, je dirai qu'il y a bien une distinction à faire entre le nombre de places de formation et le nombre de personnes en formation. L'objectif du gouvernement francophone bruxellois est d'atteindre, au minimum, 20.000 participants différents par an. Autrement, une personne peut suivre plusieurs formations, ce qui dénature le compte.

Concernant les bassins de vie, la Commission communautaire française est signataire de l'accord de coopération relatif à l'instauration de ceux-ci. Pour Bruxelles, celui-ci s'inscrit dans le cadre de la concertation organisée au sein du Conseil économique et social bruxellois élargi et les formations organisées dans le cadre de l'alliance emploi-environnement seront pérennisées lorsqu'elles auront été évaluées positivement par les partenaires.

Il n'y a donc aucune volonté de notre part d'omettre, exclure ou remettre en question la politique que nous avons menée pendant cinq ans avec nos partenaires de l'Olivier.

Concernant la Politique des personnes porteuses de handicap, je tâcherai de répondre aux interrogations formulées notamment par Mmes Moureaux et Geraets et par M. Colson. Lors de la présentation de la déclaration-programme, je vous disais que, pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de grande dépendance, le gouvernement francophone bruxellois :

- proposera une programmation pluriannuelle d'investissements relative aux places en centre de jour et d'hébergement. Je pense notamment aux 5 millions d'euros déjà réservés pour la coupole de l'autisme, Hopa et Fara ;
- poursuivra le recensement des besoins des personnes handicapées en situation de grande dépendance ;
- envisagera l'extension du Plan grande dépendance à d'autres types de handicap et
- améliorera l'offre de répit dans une logique coopérative en mutualisant les ressources, les savoirs et les moyens.

Le soutien à l'inclusion des personnes handicapées devra passer également par l'ensemble des politiques menées par la Commission communautaire française.

D'autres inquiétudes ont été exprimées en ce qui concerne le secteur de la Petite enfance notamment par Mmes Genot et Moureaux. Oui, le gouvernement francophone bruxellois est ambitieux sur ce point comme il l'est d'ailleurs dans d'autres politiques telle la formation notamment.

Oui, nous avons l'ambition d'augmenter à 50% le taux de couverture en Région bruxelloise, soit une augmentation de 7500 places à l'horizon 2024. Jamais, un tel engagement n'avait été pris auparavant. Je peux rassurer certains d'entre vous. Nous n'allons pas ronronner pendant cinq ans mais nous allons développer des politiques publiques ambitieuses au service des Bruxellois en synergie avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est également compétente en la matière.

Je vais continuer mes réponses en abordant la politique en matière de Personnes âgées. L'étude relative aux services d'hébergement et de services à domicile que vous avez évoquée, Mme Genot, ne restera bien évidemment pas lettre morte. Elle permettra d'écrire le plan multiforme que nous avons repris dans l'accord. Ce plan sera mis sur pied en concertation avec la Commission communautaire commune.

Des commentaires ont été émis concernant la politique en termes de primo-arrivants et de cohésion sociale. Dans ce cadre, j'en viens directement à la politique d'accueil des primo-arrivants. Il faut qu'une harmonisation soit assurée et que nous évitions l'écueil de bureaux d'accueil monocommunautaires Commission communautaire française, Vlaamse Gemeenschapscommissie et bicommunautaire Commission communautaire commune.

C'est bien dans le respect des expériences d'ores et déjà menées en la matière par les commissions monocommunautaires que nous souhaitons que cet engagement se réalise. C'est ce que traduit la déclaration de la Commission communautaire commune également. Seule la Commission communautaire commune peut assurer le lien entre ces politiques et les CPAS par exemple, pour instaurer des dispositifs obligatoires, et l'on songe ici à l'apprentissage des langues.

De même, la Région est seule compétente pour assurer les liens utiles avec les politiques d'Emploi. C'est dans la perspective de soutiens renforcés par la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie et à la Commission communautaire française, dans le cadre de l'ouverture de bureaux d'accueil, que nous concevons l'avenir de cette politique. Nous veillerons bien sûr à ce qu'elle soit la plus harmonisée et la plus efficace possible.

Le premier bureau d'accueil aux primo-arrivants (BAPA) ouvrira avant la fin de l'année 2014. Les suivants devraient voir le jour au rythme d'un bureau par an au cours de cette législature, mais ceci dépend grandement du soutien accordé par les commissions monocommunautaires, par la Région et la Commission communautaire commune pour en assurer les moyens.

Concernant Télé Bruxelles, la question du financement du passage au numérique, la diffusion vers les francophones de la périphérie et enfin les synergies ou projet de fusion entre TV Brussel et Télé Bruxelles ont fait l'objet de questions.

En ce qui concerne le premier point, un audit interne a été réalisé par Télé Bruxelles et une estimation budgétaire est en cours afin d'évaluer le budget nécessaire pour acquérir de nouveaux équipements. Par ailleurs, différents devis doivent

être demandés aux entreprises qui sont en capacité de nous fournir ce matériel. Un dialogue devra être entamé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir éventuellement bénéficier d'un soutien via le projet de transition au numérique qui concerne l'ensemble des opérateurs média (radio ou télévision).

À propos de la diffusion de Télé Bruxelles vers les francophones de la périphérie, il y a déjà une diffusion complète via la télévision numérique terrestre (TNT) et Internet. La TNT était déjà un dossier que je finançais lorsque j'étais aux affaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui permettait l'élargissement de la couverture de Télé Bruxelles jusque dans la périphérie.

Des efforts devront être poursuivis par le gouvernement francophone bruxellois auprès de nos collègues néerlandophones afin de trouver un terrain d'entente pour diffuser plus largement Télé Bruxelles via les opérateurs Belgacom-TV et Voo. Des synergies existent aussi entre les deux télévisions régionales bruxelloises Télé Bruxelles et TV Brussel. Je souhaite que l'on poursuive et que l'on renforce ces collaborations. Cela me semble important notamment dans le cadre de l'accord de coopération culturelle entre les deux Communautés.

J'estime qu'il est important de mettre en place un certain nombre de projets, et quand ceux-ci existent, de pouvoir les approfondir et les renforcer au bénéfice de l'ensemble des citoyens de Bruxelles et d'ailleurs.

Conformément à la philosophie générale de l'accord de majorité, je veillerai bien sûr à soutenir Télé Bruxelles pour que la chaîne s'inscrive dans un paysage ouvert sur le monde, pour qu'elle soit sûre de sa place et de son identité au niveau de cette belle Région bruxelloise et même au niveau mondial.

Aujourd'hui, avec les possibilités de communication extraordinaires qui nous sont offertes, Télé Bruxelles est aussi une fenêtre sur le monde, qui s'ouvre notamment pour les expatriés. Ceux-ci ont ainsi le plaisir de retrouver des sujets qui touchent à leur Région.

L'un des engagements forts de cette législature est de veiller à décloisonner les politiques entre les institutions afin que celles-ci répondent au mieux aux besoins de l'ensemble des Bruxellois.

Si vous êtes d'accord, M. le président, je terminerai en évoquant un secteur qui me tient particulièrement à cœur et qui nous rassemble tous, quelles que soient nos origines : la Culture.

La mise en œuvre du plan culturel élaboré par mon prédécesseur, Rachid Madrane, sera bien sûr l'une des priorités de cette législature.

Je serai également attentive au développement d'une politique tarifaire adaptée permettant l'accès de tous à la culture. Je sais d'ailleurs que ce thème intéresse l'ensemble des groupes politiques représentés dans ce parlement, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition.

Ainsi que cela figure sans ambiguïté dans la déclaration de politique générale, la concrétisation de cet objectif passera notamment par le renforcement du soutien apporté à l'asbl « Article 27 » ainsi que par une médiation culturelle à l'échelle régionale, avec le soutien et le partenariat de « PointCulture », c'est-à-dire l'ancienne Médiathèque. Il faudra renforcer cet aspect.

La concertation des centres culturels verra sa mission fédératrice renforcée. À ce propos, un nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettra de redéfinir les

### C.R. N° 3 (2014)

missions de base et de garantir des droits culturels à tous les citoyens. Cela répondra pleinement aux revendications relayées ce matin par Mme El Bakri.

Bien entendu, nous étendrons l'offre de proximité via les maisons des cultures, les centres culturels, les asbl de quartier. J'y serai très attentive, moi qui suis une enfant du secteur associatif.

Pour conclure, je souhaiterais partager avec vous la réaction d'un artiste formidable qui nous représente au festival d'Avignon IN, cet événement mondial des arts de la scène. C'est le lieu où il faut être en juillet et l'on peut y découvrir des créations extraordinaires. Tous les artistes rêvent de participer un jour à ce festival, que ce soit dans son volet officiel « IN » ou dans son volet « OFF ».

Je vous lis un extrait de la lettre ouverte que Fabrice Murgia a publiée dans le journal La Libre et intitulée « À Avignon, les artistes belges disent leur peur ».

« Bonjour, Je m'appelle Fabrice Murgia, et je suis le metteur en scène de « Notre peur de n'être ». Je soutiens fermement la lutte des intermittents du spectacle français et je voudrais ce soir leur demander de laisser dans leur combat une place à la Belgique.

Je suis un artiste international dans la programmation de ce festival. Je suis un artiste associé au Théâtre National de Belgique. J'ai répété ce spectacle à la Comédie de Saint-Étienne pendant six semaines. Nous étions dix-huit personnes sous contrat, logées, défrayées, et nous nous apprêtons à partir en tournée.

Il a été difficile de réunir tout l'argent pour répéter dans des conditions aussi confortables, mais j'ai eu les moyens de créer ce spectacle parce que je bénéficiais de la confiance artistique de mon gouvernement, de mes coproducteurs, de mes partenaires du service public et privé. Je m'exprime de cet endroit-là, parce que j'ai encore la chance de pouvoir faire mon métier.

En ce mois de juillet, on considère les artistes présents à Avignon comme des ambassadeurs. Ce soir, je vais faire mon métier d'ambassadeur. »

Je vous passe toutes les considérations où il met en évidence la question de la précarité du milieu artistique et notamment la réforme du statut de l'artiste que vous avez tous suivie de près ou de loin.

Il demande aux journalistes de relayer cette lettre et cette information auprès de l'opinion publique. Je le cite : «Continuez à leur dire ce qui se passe au sud et au nord de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais parlez-leur de l'utilité de la culture.»

J'ai voulu partager cet extrait avec vous pour vous assurer d'un point qui me tient particulièrement à cœur. Mme El Bakri a évoqué à juste titre, ce matin, le fait qu'il fallait être attentif à ne pas envisager le secteur culturel dans sa seule dimension économique ou exclusivement comme facteur économique de développement.

Je la rejoins en partie sur cet aspect parce qu'aujourd'hui, notamment au niveau européen, tout le débat porte sur les industries culturelles et créatives qui constituent un apport pour une communauté, pour un État ou pour une entité.

Il est vrai qu'aujourd'hui, dans le cadre des restrictions que nous pouvons connaître dans la plupart des pays européens, on doit souvent vanter la dimension économique de la culture pour pouvoir continuer à la soutenir. Alors que c'est là que réside le danger.

La Culture est un facteur de développement économique et social. La culture peut faire vendre. Elle peut être un élément ambassadeur, une carte de visite pour notre pays et lui apporter un plus économique. Cela peut être utile. Mais la culture doit aussi être soutenue même quand elle ne rapporte rien, parce qu'elle est un facteur d'émancipation individuelle et collective.

Je voudrais vraiment rassurer Mme El Bakri et son groupe ainsi que l'ensemble des groupes qui sont attentifs à cet aspect. C'est évidemment dans ce cadre-là que le gouvernement francophone bruxellois continuera à soutenir ce secteur aussi dans sa dimension non marchande et dans sa dimension associative très chère à M. du Bus.

Je suis très émue d'être parmi vous. En tant que présidente de ce gouvernement francophone bruxellois, je peux vous dire que je mettrai toute mon énergie et toute ma passion au service de l'ensemble des citoyens.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**M. le président.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Madame la ministre-présidente, j'ai écouté vos propos avec la plus grande attention. J'ai bien entendu que le Collège s'est engagé à maintenir le budget en équilibre structurel et que des évaluations permanentes des politiques seront menées pour soupeser leur efficacité.

À ce stade, les questions soulevées ce matin sur le financement des objectifs fixés dans la note de politique générale restent sans réponses précises et continuent de nous inquiéter. Nous y reviendrons lors des discussions budgétaires de la rentrée prochaine. Vous pouvez compter sur notre attention en la matière. Même si nous n'achetons pas un chat dans un sac, depuis l'opposition, notre groupe souhaite s'impliquer et travailler dans un état d'esprit ouvert au profit de l'ensemble de nos concitoyens bruxellois et plus particulièrement des francophones.

Madame la ministre-présidente, j'ai écouté votre plaidoyer sur la Culture avec attention. Nous ne sommes pas son opérateur principal, certes, et ce que vous soulignez est très important : la culture n'est pas qu'un produit commercial.

Le terme de « francophonie » importe, parce que cette identité nous distingue. Elle est le fondement de cette assemblée. Sans les francophones de Bruxelles, il n'y aurait pas de Commission communautaire française. Au lieu de vivre dans une francophonie racornie et moisie, en considérant les autres cultures avec désintérêt, nous devons être le porteur des valeurs exprimées dans de nombreux pays et de l'élan de solidarité et d'ouverture sur les cultures et sur le monde que la francophonie représente. C'est aussi la source du supplément d'âme de notre action pour les cinq prochaines années. Dans les années à venir, vous pourrez compter sur la détermination, les propositions et la vigilance du groupe MR.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**M. le président.**- La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Il reste, il me semble, au niveau de la formation, quelques problèmes de chiffres.

Vous annoncez 20.000 places ; or il y a déjà 17.110 places pour les demandeurs d'emploi, 3.200 places pour Bruxelles Formation, et 5.000 places pour les stagiaires, apprentis et chefs d'entreprise.

Dès lors, lorsque vous parlez de créer des places supplémentaires en formation, c'est uniquement les 2.890 places pour les demandeurs d'emploi. Est-ce là votre objectif pour 2020 ? À moins qu'il y ait un problème au niveau des chiffres ?

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** C'est le nombre de personnes que nous voulons atteindre.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).-** Donc, à l'heure actuelle, combien y en a-t-il ?

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Aujourd'hui, on n'est pas à ce chiffre-là, je n'ai pas le chiffre... 15.000 personnes...

**Mme Zoé Genot (Ecolo).-** Moi, j'ai un chiffre - 17.110 demandeurs d'emploi - mais puisqu'il est contesté, j'en demande un autre.

*(Colloques)*

Des tiraillements persistent donc dans l'équipe. Cela vaudra la peine de distinguer plus clairement les objectifs, ce qui se fera à court terme à l'occasion du budget, puis de disposer d'une véritable grille, d'un plan d'action à plus long terme.

De manière plus globale, vous avez rappelé à plusieurs reprises l'importance des coopérations avec une série d'acteurs, la Commission communautaire française seule risquant de s'asphyxier. Or, ce processus collaboratif est en marche.

Nous sommes quelque peu inquiets par rapport au clichage prévu au 1er janvier 2015 par la loi spéciale de financement. Espérons que le groupe de travail que vous venez de lancer ne traîne pas la patte car nous avons besoin d'atteindre, avant cette date butoir, la situation la plus optimale pour les services. Nous pourrions déjà avoir perdu deux mois lorsque le Parlement reprendra ses activités et je vous enjoins donc à mettre les bouchées doubles !

En matière de Politique des personnes handicapées, nous sommes fiers du travail accompli, mais également conscients de l'ensemble des besoins qui restent à combler. Nous comptons sur vous pour continuer à investir votre énergie dans ce secteur.

**M. le président.-** La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Je vous remercie, Madame la ministre-présidente, d'avoir tenté de répondre à toutes les questions. Votre déclaration ouvre des portes qu'il faut franchir résolument, rapidement, mais avec soin : il y a la place pour un groupe de travail qui œuvrerait vite mais avec sérénité.

Je remercie également la ministre-présidente pour son témoignage à propos de la culture. Notre groupe partage votre belle vision et nous sommes fiers d'avoir pu la recueillir aujourd'hui.

Madame la ministre-présidente, bienvenue à Bruxelles ! Bienvenue à la Commission communautaire française ! Vous êtes ici chez vous !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**M. le président.-** La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).-** Je remercie Mme Fadila Laanan d'avoir pris le temps et la peine de répondre à mon interpellation.

Il me semble à mon tour important de souligner trois faits.

Premièrement, nous rappelons tout de même que le PS était dans la majorité quand le statut d'artiste a été détricoté.

Deuxièmement, il est regrettable que Mme Laanan n'ait pas lu la totalité de la lettre de Fabrice Murgia, et particulièrement le passage suivant : « Dites-leur que nous avons peur des regards de ceux qui pensent que nous profitons du système quand nous nous tuons au travail et que nous ne voyons pas nos enfants depuis plusieurs semaines ». Je ne m'attarderai pas plus longuement sur cette phrase, mais tout le monde aura compris la référence faite au statut d'artiste mis à mal.

Enfin, étant donné le passif de Mme Laanan avec le monde culturel, le PTB reste méfiant quant aux intentions de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française en matière de Politique culturelle.

La séance est suspendue à 15h15.

Présidence de M. Hamza Fassi-Fihri, président

La séance est reprise à 16h40.

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf  
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

**M. le président.**- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

**DISCOURS DU PRÉSIDENT**

**M. le président.**- En cette veille de vacances annuelles et à l'aube de la mise en place d'un nouveau gouvernement, je voudrais vous adresser quelques mots.

Je tiens d'abord à féliciter une fois encore les membres du gouvernement et leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt permanent de nos concitoyens.

Cette législature qui commence est importante à plusieurs égards. La réforme institutionnelle traverse l'ensemble de la déclaration de politique générale et marquera également les années à venir. La Commission communautaire française et nos institutions devront s'habituer à ce nouveau cadre qui constituera le grand défi des prochaines années.

Cela étant, au-delà des aspects techniques et politiques de la mise en œuvre de la réforme, la véritable question qu'il nous faudra nous poser à l'avenir est celle de la définition de notre place, de notre rôle, dans le paysage de cette nouvelle Belgique, et ce, en tant que francophones dans une ville multiculturelle, en lien avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les néerlandophones de cette ville avec qui nous avons beaucoup à construire.

Le grand effort annoncé en matière de gouvernance constitue le second volet qui nous occupera au cours des années à venir. Celui-ci touche aussi bien au contexte budgétaire, qu'à la réforme de l'État ou tout simplement à un certain sens de la modernité.

J'évoquerai brièvement deux points sur lesquels je reviendrai à la rentrée parlementaire. D'abord, je parlerai de la nécessité d'un lien plus fort avec nos concitoyens. Il semble impératif que nous rapprochions, ces prochaines années, nos citoyens de leurs institutions afin que le gouffre existant à l'heure actuelle se résorbe.

Il s'agit d'une grande responsabilité collective et je souhaiterais donc que nous puissions faire des progrès en termes de démocratie participative. Nous aurons à discuter collectivement de la forme que prendront les choses, notamment au sein du Bureau. Tout en demeurant dans le cadre de la démocratie participative qui est la nôtre, cette démarche peut apporter de l'oxygène à notre mode de fonctionnement.

Ensuite, j'aimerais que nous puissions avancer collectivement en matière de gouvernance parlementaire en ce qui concerne l'évaluation des politiques publiques.

Nous pourrions imaginer mettre en place au sein de notre institution une commission d'évaluation des législations.

Ce sont deux chantiers que nous aurons, je l'espère, l'occasion de mettre en place tous ensemble en complément des projets que ma collègue et prédécesseur, Julie de

Groote, a pu initier ces dernières années. Je pense par exemple aux Juedis de l'hémicycle.

Pour le reste, je souhaite que nos discussions et débats puissent se faire dans la convivialité et le respect de tous à l'égard de tous, à l'image de ce que nous ne cessons de souhaiter pour notre ville et notre Région.

Ce respect est d'autant plus important que les défis, nous l'avons dit, sont importants et concernent directement la vie de nos concitoyens, notamment les plus fragiles d'entre eux.

Le handicap, la santé, la pauvreté, l'aide aux personnes : ce n'est pas sans raison que le Parlement est connu comme étant le parlement du capital humain, le parlement du cœur.

Je suis convaincu que nous y arriverons, notamment grâce au soutien de nos collaborateurs, du personnel du greffe, les services législatifs, l'équipe d'huissiers toujours disponible, la police militaire, les services du compte rendu, les services techniques du Parlement. Je voudrais que nous les applaudissions pour les remercier chaleureusement.

*(Vifs et longs applaudissements)*

J'ai également une pensée pour M. Yves Tricot dont nous avons salué la mémoire hier. Il était premier conseiller au Parlement régional bruxellois et il était aussi connu au Parlement francophone bruxellois comme l'un des piliers du processus de construction du bâtiment de la présidence du Parlement francophone bruxellois.

**VOTE DE LA MOTION DE CONFIANCE**

**M. le président.**- Je vous rappelle que le gouvernement a déposé une motion de confiance dont je vous ai donné lecture ce dimanche 20 juillet.

L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de confiance déposée par le gouvernement. Je vous en rappelle le contenu : « Le Parlement francophone bruxellois, ayant entendu la déclaration prononcée par la ministre-présidente du Collège au nom de celui-ci, contenant les lignes directrices du programme que le Collège compte mettre en œuvre, ayant entendu les interventions des membres du Parlement et les réponses données par la ministre-présidente, accorde sa confiance au Collège ».

En vertu de l'article 82.5 du Règlement, la motion n'est adoptée que si la majorité des membres de l'assemblée y a souscrit.

- Il est procédé au vote.
- 59 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

21 membres ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysseles, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel - de Lobkowicz,



Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillières, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwheede.

En conséquence, la motion est adoptée.

Elle sera notifiée au gouvernement.

### CLÔTURE

**M. le président.**- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous souhaite d'excellentes vacances annuelles.

Prochaine séance sur convocation.

La séance est levée à 16h54.

Membres du Parlement présents à la séance : Mohamed Azzouzi, Françoise Bertieaux, Eric Bott, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillières, Bea Diallo, Christos Doukeridis, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel - de Lobkowicz, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Abdallah Kanfaoui, Véronique Jamouille, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Simone Suskind, Sevket Temiz, Viviane Teitelbaum, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheede.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Rudi Vervoort, Cécile Jodogne, Didier Gosuin et Céline Fremault.

